

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1796**18 décembre 2002****SOMMAIRE**

A.D.P. - Acquisition Development Participations Holding S.A., Luxembourg	86164	Giljaam Holding S.A., Luxembourg	86172
A.D.P. Holding S.A. - Acquisition Development Participations, Luxembourg	86164	GlaxoSmithKline International (Luxembourg) S.A., Luxembourg	86163
Advisory and Consulting Services S.A., Luxembourg	86195	Gutland Mëllech S.A., Luxembourg	86172
Aksion for Kids S.A., Luxembourg	86163	Hanegg S.A., Luxembourg	86201
Alu-Plast, S.à r.l., Luxembourg	86204	Holteide Investissement S.A., Luxembourg	86178
Ancapa Investments, S.à r.l., Luxembourg	86164	Holteide Investissement S.A., Luxembourg	86178
Ankercoal Group, S.à r.l., Luxembourg	86173	Horizon Holding S.A., Luxembourg	86170
Asia Bond and Currency Fund, Sicav, Luxembourg	86199	Horizon Holding S.A., Luxembourg	86172
Asia Bond and Currency Fund, Sicav, Luxembourg	86197	Hôtel Vasco Da Gama, S.à r.l., Luxembourg	86163
BCIE Schelman S.A., Luxembourg	86176	I-Broker Europe, S.à r.l., Luxembourg	86205
Bita Electronique S.A., Luxembourg	86163	Immo Trading Concept S.A., Luxembourg	86176
Bureau Tmex S.A., Esch-sur-Alzette	86168	Isa Lux S.A., Mamer	86178
Caves Sunnen-Hoffmann, S.à r.l., Remerschen	86162	J.B. Wines S.A., Howald	86194
Caves Sunnen-Hoffmann, S.à r.l., Remerschen	86162	Jalna Holding S.A., Luxembourg	86201
CBR Asset Management S.A., Luxembourg	86174	Jalna Holding S.A., Luxembourg	86201
CEL, Comptoir Electrotechnique Luxembourg-geois, S.à r.l., Luxembourg	86167	Jalna Holding S.A., Luxembourg	86201
Claret S.A.H., Luxembourg	86202	Kouzhou S.A., Luxembourg	86175
Claret S.A.H., Luxembourg	86202	Kouzhou S.A., Luxembourg	86175
Collins & Aikman Europe S.A., Luxembourg	86165	Kouzhou S.A., Luxembourg	86175
Combilux S.A., Bettembourg	86174	Luxfencing, S.à r.l., Strassen	86166
Compagnie du Baou S.A.H., Luxembourg	86178	Maskit, S.à r.l., Luxembourg	86179
Compagnie du Baou S.A.H., Luxembourg	86178	Mitco S.A., Luxembourg	86176
CWS N.V., Wijnegem	86165	Montemar S.A., Luxembourg	86202
Darlington Holdings S.A.H., Luxembourg	86171	Montemar S.A., Luxembourg	86203
Darlington Holdings S.A.H., Luxembourg	86173	Myta S.A., Esch-sur-Alzette	86192
Data Graphic S.A., Luxembourg	86169	Ori Martin S.A., Luxembourg	86173
Data Graphic S.A., Luxembourg	86169	Patrimoine Invest, Sicav, Luxembourg	86205
Dusty S.A., Luxembourg	86168	Petit Bateau Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	86174
Eau de Vie S.A.H., Luxembourg	86162	PMS Group S.A., Luxembourg	86166
Euro Light Science S.A., Luxembourg	86196	Primetime, S.à r.l., Luxembourg	86186
Eurostockx Finance S.A., Luxembourg	86166	Robeco Capital Markets Services S.A., Luxembourg	86199
Exceliance S.A., Luxembourg	86178	S.A. Casework, Walferdange	86186
Financial Realizations S.A., Luxembourg	86164	S.e.n.c. MBNA Receivables Limited et MBNA Europe Lending, S.à r.l., Münsbach	86179
GESTI-LOR-LUX Holding, S.à r.l., Bascharage	86206	Samid S.A.H., Luxembourg	86168
Gere S.A., Bertrange	86174	Samuel's Finance (Luxembourg) S.A.H., Luxembourg	86169
Giljaam Holding S.A., Luxembourg	86172	Samuel's Finance (Luxembourg) S.A.H., Luxembourg	86169

bourg	86176	T.F.I. S.A.H., Techniques Finances Internationales S.A. Holding, Luxembourg.	86170
Samuel's Finance (Luxembourg) S.A.H., Luxembourg	86176	T.F.I. S.A.H., Techniques Finances Internationales S.A. Holding, Luxembourg.	86170
Samuel's Finance (Luxembourg) S.A.H., Luxembourg	86177	T.F.I. S.A.H., Techniques Finances Internationales S.A. Holding, Luxembourg.	86170
Samuel's Finance (Luxembourg) S.A.H., Luxembourg	86177	Topflite Holding Luxembourg S.A., Luxembourg .	86163
Samuel's Finance (Luxembourg) S.A.H., Luxembourg	86177	TotalCover Luxembourg, S.à r.l., Strassen.	86165
Samuel's Finance (Luxembourg) S.A.H., Luxembourg	86177	Tubag Mixolith S.A., Contern	86171
Samuel's Finance (Luxembourg) S.A.H., Luxembourg	86177	Twister S.A., Luxembourg	86179
Société de Participations Financières Rusmet S.A., Luxembourg	86167	United Agro S.A., Luxembourg	86171
Société de Participations Financières Rusmet S.A., Luxembourg	86167	Vandemoortele International Finance S.A.H., Luxembourg	86170
Société de Participations Financières Rusmet S.A., Luxembourg	86167	Wallsort International S.A., Luxembourg	86204
Société de Participations Financières Rusmet S.A., Luxembourg	86167	Woofor S.A., Luxembourg	86187
Stonefort, S.à r.l., Luxembourg	86186	WWW Eurofin S.A.H., Luxembourg	86168
		Zolverknapp, S.à r.l., Soleuvre	86173

CAVES SUNNEN-HOFFMANN, Société à responsabilité limitée.

Siège social: Remerschen.
R. C. Luxembourg B 74.680.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 29 novembre 2002, vol. 577, fol. 28, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(87129/799/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2002.

CAVES SUNNEN-HOFFMANN, Société à responsabilité limitée.

Siège social: Remerschen.
R. C. Luxembourg B 74.680.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 29 novembre 2002, vol. 577, fol. 28, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 novembre 2002.

Signature.

(87130/799/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2002.

EAU DE VIE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 51.400.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2001, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 25 novembre 2002, vol. 577, fol. 3, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2002.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 15 mai 2002

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2002:

- Monsieur Edmund Martin Olivier de Vezin, administrateur de société, demeurant à Costa Mesa, CA 92626 Etats-Unis d'Amérique, Président;
- Madame Ellen Appel, épouse Olivier de Vezin, administrateur de société, demeurant à Costa Mesa, CA 92626 Etats-Unis d'Amérique,
- Monsieur Pascal Brandys, administrateur de société, demeurant à Paris (France).

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2002:

- ERNST & YOUNG, société anonyme, Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 novembre 2002.

Signature.

(87253/534/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2002.

HOTEL VASCO DA GAMA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1839 Luxembourg, 27, rue Joseph Junck.
R. C. Luxembourg B 64.657.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2002, vol. 577, fol. 12, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 novembre 2002.

FIDUCIAIRE FERNAND KARTHEISER & CIE

Signature

(86885/510/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2002.

BITA ELECTRONIQUE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 12.456.

—
Le bilan au 30 septembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2002, vol. 577, fol. 12, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 novembre 2002.

FIDUCIAIRE FERNAND KARTHEISER & CIE

Signature

(86891/510/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2002.

GlaxoSmithKline INTERNATIONAL (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8211 Luxembourg, 53, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 73.232.

Acte constitutif publié à la page 6578 du Mémorial C n° 9138 du 11 février 2000.

—
Les comptes annuels au 20 juin 2002, enregistrés à Luxembourg, le 28 novembre 2002, vol. 577, fol. 22, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2002.

G. Dassonville.

(87030/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2002.

AKSION FOR KIDS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.
R. C. Luxembourg B 72.666.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2002, vol. 577, fol. 19, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 novembre 2002.

Signature.

(87031/760/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2002.

TOPFLITE HOLDING LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 39.005.

—
EXTRAIT

Le siège de la société a été transféré au 39, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Luxembourg, le 20 septembre 2002.

Pour extrait conforme

Pour le conseil d'administration

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2002, vol. 576, fol. 63, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(87032/304/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2002.

FINANCIAL REALIZATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 13.525.

—
EXTRAIT

Le siège de la société a été transféré au 39, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Luxembourg, le 20 septembre 2002.

Pour extrait conforme

Pour le conseil d'administration

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2002, vol. 576, fol. 63, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(87033/304/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2002.

A.D.P. HOLDING S.A. - ACQUISITION DEVELOPMENT PARTICIPATIONS, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 45.086.

—
Le bilan au 30 juin 2001, enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2002, vol. 577, fol. 11, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Le domiciliataire

Signatures

(87037/058/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2002.

A.D.P. - ACQUISITION DEVELOPMENT PARTICIPATIONS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 45.086.

—
Il résulte des résolutions de l'Assemblée Générale des Actionnaires en date du 18 octobre 2002 que:

Le terme de trois ans des mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes étant échu, l'Assemblée nomme les Administrateurs et Commissaire suivants, à savoir:

Administrateurs:

- M. Guglielmo Frasoni, demeurant à I-Rome, Président du Conseil d'Administration;
- Mme Giovanna Guerra, Dirigeante de société, demeurant à I-Rome, Administrateur;
- M. Corrado Mastronardi, Dirigeant de société, demeurant à Rome, Administrateur.

Commissaire aux Comptes:

- M. Enzo Blasi, demeurant à I-Rome.

Leur mandat s'achèvera avec l'Assemblée Générale statuant sur l'exercice 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Le domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2002, vol. 577, fol. 11, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(87038/058/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2002.

ANCAPA INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1740 Luxembourg, 56-62, rue de Hollerich.
R. C. Luxembourg B 67.801.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2001 ainsi que l'assemblée générale statuant sur les comptes au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 15 novembre 2002, vol. 576, fol. 72, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

F. Favart

(87050/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2002.

COLLINS & AIKMAN EUROPE S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-2449 Luxemburg, 26, boulevard Royal.

H. R. Luxemburg B 61.751.

Auszug des Protokolls der ausserordentlichen Generalversammlung der Aktionäre vom 28. Juni 2002

Es geht aus dem Protokoll hervor, dass die Aktionäre den Rücktritt von Herrn Jean-Pierre Winandy als Geschäftsführer der Klasse B der Gesellschaft, den Rücktritt von Herrn Massimo Zagati als Geschäftsführer der Klasse A der Gesellschaft und den Rücktritt von Herrn Charles G. Nichols als Geschäftsführer der Klasse A der Gesellschaft annehmen, und dass Herr James L. Murawski, wohnhaft in MI 48083 Troy, 250 Stephenson Hwy., Suite 100 (U.S.A.), und Herrn Friedhelm Schwarten, wohnhaft in D-47804 Krefeld, Kruetzpoort 16, Deutschland als neue Geschäftsführer der Klasse A ernannt wurden, so dass seitdem folgende Personen Geschäftsführer der Gesellschaft sind:

A Mitglieder der Gesellschaftsführung:

- Denis Marak, Privatbeamter, wohnhaft in Sutton, Quebec-Canada;
- James L. Murawski, wohnhaft in MI 4883 Troy, 250 Stephenson Hwy., Suite 100 (U.S.A.);
- Friedhelm Schwarten, wohnhaft in D-47804 Krefeld, Kruetzpoort 16, Deutschland.

B. Mitglieder der Gesellschaftsführung:

- Eric Fort, licencié en droit, wohnhaft in 8-10, rue Mathias Hardt, L-2010 Luxemburg;
- Guy Harles, maître en droit, wohnhaft in 8-10, rue Mathias Hardt, L-2010 Luxemburg;
- Ute Bräuer, wohnhaft in 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxemburg;
- Paul Mousel, wohnhaft in 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxemburg.

Zum Vermerk für die Veröffentlichung im Amtsblatt des Grossherzogtums Luxemburg, Band C.

Luxemburg, den 27. November 2002.

Unterschrift

Ein Stellvertreter

Enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2002, vol. 577, fol. 26, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(87039/250/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2002.

CWS N.V.

Siège social: B-2110 Wijnegem, 26, Bijkhoevelaan.

R. C. Antwerpen B 232.444.

Succursale: L-5819 Alzingen, 6, rue de l'Eglise.

R. C. Luxembourg B 60.120.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 28 novembre 2002, vol. 577, fol. 21, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 octobre 2002.

Pour la société

D. Van Roy / D. Dendievel

Directeur Financier & Administratif / Directeur Général Vente et Marketing

(87040/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2002.

TotalCover LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8008 Strassen, 134, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 89.075.

EXTRAIT

A la suite de la cession de parts sociales intervenue par acte dressé et signé entre parties le 22 novembre 2002, le capital social de EUR 12.500,00 représenté par 125 parts sociales de EUR 100,00 chacune est réparti de la manière suivante:

- la société anonyme BUSINESS CONTINUITY SYSTEMS S.A.	120 parts
- Monsieur Pascal Hendrix.	5 parts
Total des parts	125 parts

Le 26 novembre 2002.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2002, vol. 577, fol. 17, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(87044/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2002.

LUXFENCING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8008 Strassen, 134, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 69.303.

EXTRAIT

A la suite de la cession de parts sociales intervenue par acte dressé et signé entre parties le 19 novembre 2002, la répartition des parts sociales est désormais la suivante:

- Monsieur Christian Hollbeeck domiciliée à L-8410 Steinfort, 26, route d'Arlon	500 parts
Total des parts:	500 parts

En conséquence de la résolution qui précède, l'article six (6) des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze virgule soixante-huit euros (12.394,68 EUR), représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-quatre virgule soixante-dix-neuf euros (24,79 EUR).

Ces parts sociales ont été souscrites comme suit:

- Monsieur Christian Hollbeeck, cinq cents (500) parts sociales	500
Total: cinq cents (500) parts sociales.	500

Strassen, le 19 novembre 2002.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2002, vol. 577, fol. 10, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(87043/000/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2002.

EUROSTOCKX FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 33, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 80.584.

L'assemblée générale datée du 16 septembre 2002 a pris les résolutions suivantes:

- Le siège social est transféré à L-2520 Luxembourg, 33, allée Scheffer
- M^e Jean-Paul Kill et M^e Willy Platteeuw sont nommés administrateurs en remplacement de M. Stef Oostvogels et Madame Véronique De Meester, démissionnaires
- EUROTRUST est nommée commissaire aux comptes en remplacement de CORPORATE FINANCE BUSINESS LTD.

Luxembourg, le 28 novembre 2002.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2002, vol. 577, fol. 24, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(87047/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2002.

PMS GROUP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 35, rue Michel Rodange.

R. C. Luxembourg B 45.852.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale des actionnaires tenue en date du 22 octobre 2002 que:

- Le siège social de la société est transféré 35, rue Michel Rodange (studio E), L-2430 Luxembourg.

- L'assemblée élit en qualité de commissaire aux comptes de la société:

ELPERS & CO, REVISEURS D'ENTREPRISES, S.à r.l., établi et ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri,

jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Pour la société

Un mandataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2002, vol. 577, fol. 10, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(87062/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2002.

CEL, COMPTOIR ELECTROTECHNIQUE LUXEMBOURGEOIS, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1740 Luxembourg, 56-62, rue de Hollerich.

R. C. Luxembourg B 3.727.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2001 et l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels 2001, enregistrés à Luxembourg, le 15 novembre 2002, vol. 576, fol. 72, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 novembre 2002.

Pour la société

F. Favart

Directeur Administratif et Financier

(87049/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2002.

SOCIETE DE PARTICIPATIONS FINANCIERES RUSMET S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R. C. Luxembourg B 59.686.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de la société tenue en date du 25 novembre 2002, que:
- les bilans et comptes de pertes et profits au 31 décembre 2000 et 31 décembre 2001 ont été approuvés par l'Assemblée générale.

- décharge pleine et entière a été donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2000 et 31 décembre 2001.

- les mandats d'administrateur de Patrick Lorenzato ayant pour adresse professionnelle 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, Eric Vanderkerken ayant pour adresse professionnelle 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, et Stéphane Biver ayant pour adresse professionnelle 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, et celui du Commissaire aux Comptes, Monsieur Lex Benoy, expert-comptable, demeurant 13, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg ont été renouvelés jusqu'à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2002.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2002, vol. 577, fol. 26, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(87054/751/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2002.

SOCIETE DE PARTICIPATIONS FINANCIERES RUSMET S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R. C. Luxembourg B 59.686.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2002, vol. 577, fol. 26, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 novembre 2002.

Signature

Un mandataire

(87055/751/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2002.

SOCIETE DE PARTICIPATIONS FINANCIERES RUSMET S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R. C. Luxembourg B 59.686.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2002, vol. 577, fol. 26, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 novembre 2002.

Signature

Un mandataire

(87056/751/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2002.

BUREAU TMEX, Société Anonyme.

Siège social: L-4024 Esch-sur-Alzette, 2, route de Belval.
R. C. Luxembourg B 79.058.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration en date du 5 novembre 2002

Le conseil d'administration décide de transférer le siège social de la société, de son adresse actuelle vers l'adresse suivante:

2, route de Belval, L-4024 Esch-sur-Alzette.

Luxembourg, le 5 novembre 2002.

Pour réquisition

Pour publication

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2002, vol. 577, fol. 15, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(87051/751/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2002.

WWW EUROFIN S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 33, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 80.735.

L'assemblée générale datée du 16 septembre 2002 a pris les résolutions suivantes:

- Le siège social est transféré à L-2520 Luxembourg, 33, allée Scheffer
- M^e Jean-Paul Kill et M^e Willy Platteeuw sont nommés administrateurs en remplacement de Monsieur Stef Oostvogels et Madame Véronique De Meester, démissionnaires
- EUROTRUST est nommée commissaire aux comptes en remplacement de CORPORATE FINANCE BUSINESS LTD.

Luxembourg, le 28 novembre 2002.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2002, vol. 577, fol. 24, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(87057/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2002.

DUSTY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 76.617.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2002, vol. 577, fol. 20, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2002.

AFFECTATION DU RESULTAT

- Report à nouveau - 14.695,37 EUR

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 novembre 2002.

Signature.

(87061/802/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2002.

SAMID S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 34.956.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue au siège social en date du 2 décembre 2002 que:

- Le siège social de la société a été transféré au 25, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

Luxembourg, le 2 décembre 2002.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2002, vol. 577, fol. 20, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(87063/802/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2002.

DATA GRAPHIC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.
R. C. Luxembourg B 42.166.

Extrait des décisions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue au siège social le 12 novembre 2002

A l'unanimité, le conseil d'administration décide:

de déléguer la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à Monsieur Stéphane Biver, conformément à l'habilitation du Conseil d'Administration donnée par l'assemblée générale extraordinaire du 26 novembre 1992.

Monsieur Stéphane Biver portera le titre d'administrateur-délégué de la société et partant pourra engager la société de par sa seule signature pour toutes les affaires relevant de la gestion journalière.

Conformément à l'article 60 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle qu'amendée, le conseil d'administration rendra compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué à la gestion journalière.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée.

Fait à Luxembourg, le 12 novembre 2002.

J.-P. Higuët / S. Biver / F. Deflorenne
Administrateur / Administrateur / Administrateur

Pour extrait conforme

Pour publication

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2002, vol. 577, fol. 15, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(87052/751/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2002.

DATA GRAPHIC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.
R. C. Luxembourg B 42.166.

Le Conseil d'Administration de la société est composé des personnes suivantes:

Monsieur Stéphane Biver, Administrateur délégué

Monsieur Frédéric Deflorenne, Administrateur

Monsieur Jean-Pierre Higuët, Administrateur

Le commissaire aux comptes est Monsieur Jacques Berns.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 novembre 2002.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2002, vol. 577, fol. 26, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(87053/751/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2002.

SAMUEL'S FINANCE (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 42.601.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire qui s'est tenue le 2 mai 2002 à 9.00 heures à Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve

- Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viennent à échéance à la présente Assemblée.

- L'assemblée décide à l'unanimité de renouveler les mandats d'Administrateurs de Monsieur Angelo De Bernardi et Mesdames Marie-Fiore Ries-Bonani et Romaine Scheiffer-Gillen, ainsi que le mandat de Commissaire aux Comptes de Monsieur Adrien Schaus.

Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée approuvant les comptes au 31 décembre 2002.

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2002, vol. 577, fol. 16, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(87078/009/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2002.

**T.F.I. S.A.H., TECHNIQUES FINANCES INTERNATIONALES S.A. HOLDING,
Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 55, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 30.003.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2002, vol. 577, fol. 24, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 novembre 2002.

Signature.

(87060/637/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2002.

**T.F.I. S.A.H., TECHNIQUES FINANCES INTERNATIONALES S.A. HOLDING,
Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 55, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 30.003.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2002, vol. 577, fol. 24, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 novembre 2002.

Signature.

(87059/637/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2002.

**T.F.I. S.A.H., TECHNIQUES FINANCES INTERNATIONALES S.A. HOLDING,
Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 55, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 30.003.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2002, vol. 577, fol. 24, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 novembre 2002.

Signature.

(87058/637/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2002.

VANDEMOORTELE INTERNATIONAL FINANCE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 29.563.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue au siège social en date du 4 décembre 2002 que:

- Le siège social de la société a été transféré au 25, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

Luxembourg, le 4 décembre 2002.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2002, vol. 577, fol. 20, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(87064/802/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2002.

HORIZON HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 9.803.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 27 novembre 2002, vol. 577, fol. 16, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 novembre 2002.

FIDUPAR

Signatures

(87087/009/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2002.

UNITED AGRO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 61.167.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue au siège social en date du 26 novembre 2002 que:

- Le siège social de la société a été transféré au 25, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

Luxembourg, le 26 novembre 2002.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2002, vol. 577, fol. 20, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(87065/802/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2002.

TUBAG MIXOLITH S.A., Aktiengesellschaft.

Siège social: L-5324 Contern, rue des Chaux.

—
Auszug aus dem Protokoll der ordentlichen Generalversammlung am 15. November 2002

Entlastung des Verwaltungsrates für das Geschäftsjahr 2001

Entlastung wird erteilt den Herren:

Christian Weiler, Wasserbillig

Karl Hilterhaus, Severtal D

Robert Wildgen, Junglinster

Alexander Hufgard

Entlastung des administrateur délégué für das Geschäftsjahr 2001

Entlastung wird erteilt

Herrn Robert Wildgen, Junglinster

Abberufung des administrateur délégué mit sofortiger Wirkung

Abberufung des

Herrn Robert Wildgen, Junglinster

Berufung des administrateur délégué mit sofortiger Wirkung

Berufung des

Herrn Volker Kersten, Bendorf D

Neukonstituierung des Verwaltungsrates

Ernennung zu Verwaltungsratsmitgliedern für maximal ein Jahr der Herren:

Christian Weiler, Wasserbillig

Karl Hilterhaus, Severtal D

Volker Kersten, Bendorf D

Benennung des Jahresabschlussprüfers zum 31. Dezember 2002

COMPAGNIE DE REVISION S.A.

L-5365 Munsbach

Enregistré à Luxembourg, le 18 novembre 2002, vol. 576, fol. 77, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(87066/000/32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2002.

DARLINGTON HOLDINGS S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 32.206.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire qui s'est tenue le 15 mai 2001 à 14.00 heures à Luxembourg

L'Assemblée générale décide de renouveler le mandat des administrateurs pour une durée de un an.

Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée de 2002 approuvant les comptes au 31 décembre 2001.

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2002, vol. 577, fol. 16, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(87080/009/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2002.

GUTLAND MËLLECH S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 10, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 89.810.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 5 novembre 2002

«Les administrateurs décident à l'unanimité de nommer Monsieur Koen Lozie, Président du Conseil d'Administration.»

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2002, vol. 576, fol. 67, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(87077/009/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2002.

HORIZON HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 9.803.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 14 juin 2002

L'Assemblée renouvelle pour une année le mandat du Commissaire sortant, MONTBRUN REVISION et des Administrateurs MM. Eric Berg, Joseph Winandy et Yvan Juchem.

Ces mandats expireront à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes clôturés au 31 décembre 2002.

Pour copie conforme

E. Berg / J. Winandy

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2002, vol. 577, fol. 16, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(87079/009/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2002.

GILJAAM HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Registered office: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 57.682.

*Extract of the minutes of the Annual General Meeting of shareholders extraordinarily held at the registered office on
November 8, 2002 at 12.00 a.m.*

- The terms of the Directors' and the Statutory Auditors' mandates end at today's Meeting.
- The Annual General Meeting unanimously decided to renew the mandates of MM. Joseph El Gammal, Jean Quintus and COSAFIN S.A., Directors and of Mr Pierre Schill, Statutory Auditor.

The Annual General Meeting unanimously decided to renew all mandates for a period ending at the annual general meeting approving the annual accounts as at 31. December 2002.

Certified copy

Signature / Signature

Director / Director

Enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2002, vol. 577, fol. 16, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(87083/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2002.

GILJAAM HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 57.682.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 27 novembre 2002, vol. 577, fol. 16, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 novembre 2002.

FIDUPAR

Signatures

(87091/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2002.

ANKERCOAL GROUP, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 57.675.

Extract of the Minutes of the Annual General Meeting held on December 14, 2001 at 11.00 a.m. in Luxembourg

- The Annual General Meeting decided to accept the resignation of Mr. Joseph Winandy, Director and thanked him for his collaboration.

The Annual General Meeting decided to appoint
COSAFIN S.A.
13, avenue de la Porte-Neuve
L-2227 Luxembourg
in replacement of the resigning Director.

Certified copy
Signature / Signature
Manager / Manager

Enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2002, vol. 577, fol. 16, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(87085/009/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2002.

ORI MARTIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 10, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 67.419.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire qui s'est tenue le 6 juin 2002 à 10.00 heures à Luxembourg

Le mandat des Administrateurs et Commissaire aux Comptes vient à échéance à la présente Assemblée.

L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de renouveler le mandat d'administrateur de:

Messieurs Giovanni Avallone, Bernard Ewen et Madame Joëlle Lietz

et le mandat du commissaire aux comptes de Monsieur Pierre Schill

pour un terme qui viendra à échéance à l'assemblée générale ordinaire qui approuvera les comptes au 31 décembre 2002

Pour copie conforme
Signature / Signature
Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2002, vol. 577, fol. 16, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(87086/009/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2002.

DARLINGTON HOLDINGS S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 32.206.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 27 novembre 2002, vol. 577, fol. 15, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 novembre 2002.

FIDUPAR
Signatures

(87088/009/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2002.

ZOLVERKNAPP, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4415 Soleuvre.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 8 novembre 2002, vol. 325, fol. 72, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(87103/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2002.

PETIT BATEAU LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R. C. Luxembourg B 83.226.

Depuis le 1^{er} août 2002, le gérant Monsieur Vincent Huguenin a été remplacé par Monsieur Stéphane Bianchi, administrateur de sociétés, demeurant à F-Paris.

Luxembourg, le 13 novembre 2002.

Pour avis sincère et conforme

Pour PETIT BATEAU LUXEMBOURG, S.à r.l.

KPMG EXPERTS COMPTABLES

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2002, vol. 576, fol. 84, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(87100/537/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2002.

CBR ASSET MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 37.015.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(87106/211/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2002.

GERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8052 Bertrange, 6, rue de Mamer.
R. C. Luxembourg B 58.373.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2002, vol. 577, fol. 18, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 novembre 2002.

(87108/505/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2002.

COMBILUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3201 Bettembourg, Container Terminal Bettembourg.
R. C. Luxembourg B 35.266.

Jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2003, les personnes suivantes sont mandataires de la société:

Conseil d'Administration:

M. Paul Hippert, docteur en droit, Luxembourg

M. Arthur Lorang, vice-président, industriel, Luxembourg

M. Jakob Guth, administrateur, directeur, Bettembourg

M. Guy Besch, administrateur, Luxembourg

M. Pierre Weirig, administrateur, ingénieur, Sandweiler

M. Alex Kremer, administrateur, Luxembourg

M. Jean-Luc Mélard, administrateur, B-Bruxelles

M. François Benoy, administrateur, directeur, Bettembourg

M. Gilbert Conter, administrateur, employé, Luxembourg

M. Roland Dangler, administrateur, F-Strasbourg

Commissaire aux comptes:

M. Henri Rinnen, directeur, Weiswampach.

Luxembourg, le 15 novembre 2002.

Pour avis sincère et conforme

Pour COMBILUX S.A.

KPMG Experts Comptables

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 25 novembre 2002, vol. 577, fol. 2, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(87098/537/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2002.

KOUZHOU S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix.
R. C. Luxembourg B 69.200.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2002, vol. 577, fol. 18, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 novembre 2002.

(87111/505/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2002.

KOUZHOU S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix.
R. C. Luxembourg B 69.200.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2002, vol. 577, fol. 18, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 novembre 2002.

(87112/505/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2002.

KOUZHOU S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix.
R. C. Luxembourg B 69.200.

Assemblée Générale Ordinaire de la société KOUZHOU S.A.

L'an deux mille un, le cinq novembre.

S'est réunie l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la société anonyme KOUZHOU S.A. ayant son siège à Luxembourg inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 69.200.

L'assemblée est ouverte et présidée par Monsieur Jonathan Beggato, Directeur Comptable, demeurant à L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix,

Il est appelé aux fonctions de secrétaire Monsieur Gilles Malhomme, Directeur commercial, demeurant à L-2538 Luxembourg, 3, rue Nicolas Simmer,

Il est appelé aux fonctions de scrutateur Monsieur Eric Demaret, Directeur de société, demeurant à L-1420 Luxembourg, 245, rue de Diderich.

Le bureau constate:

1.- que tous les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions détenues par eux figurent sur une liste de présence signée par le président, le secrétaire et le scrutateur, les actionnaires présents ou représentés. La liste de présence restera annexée au présent procès-verbal.

2.- Qu'il appert de la prédite liste de présence que toutes les actions sont représentées à l'assemblée générale ordinaire réunie extraordinairement, qui peut décider valablement sans convocation préalable sur les points figurant à l'ordre du jour, tous les actionnaires ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après examen de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1.- Approbation des comptes de l'exercice 2000
- 2.- Décharge aux administrateur et commissaire aux comptes
- 3.- Transformation du capital en euro
- 4.- Affectation du résultat.

Première résolution

Après avoir entendu lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes, puis pris connaissance des comptes qui lui ont été présentés, l'Assemblée Générale à l'unanimité des voix décide d'approuver les comptes et le bilan de l'exercice 2000 de la société KOUZHOU S.A.

Deuxième résolution

L'assemblée générale donne quitus aux administrateurs et commissaire aux comptes pour leur gestion pour l'exercice 2000.

Troisième résolution

L'assemblée générale, à l'unanimité des voix, décide de convertir le capital en Euro, dans le respect des règles de la loi du 10 décembre 1988, pour le porter à 31.000,- EUR par conversion du capital social souscrit en LUF et incorporation du bénéfice reporté à concurrence de 13,31 EUR.

Quatrième résolution

L'assemblée générale, à l'unanimité des voix, approuve l'affectation du résultat au compte de report à nouveau et pour 2.398,02 EUR à la réserve légale.

Plus rien étant à l'ordre du jour, et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

Signature / Signature / Signature

Le Président / Le secrétaire / Le scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2002, vol. 577, fol. 18, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(87113/505/48) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2002.

IMMO TRADING CONCEPT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix.

R. C. Luxembourg B 66.005.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2002, vol. 577, fol. 18, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 novembre 2002.

(87114/505/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2002.

BCIE SCHELMAN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix.

R. C. Luxembourg B 63.712.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2002, vol. 577, fol. 18, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 novembre 2002.

(87115/505/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2002.

MITCO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix.

R. C. Luxembourg B 63.712.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2002, vol. 577, fol. 18, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 novembre 2002.

(87116/505/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2002.

SAMUEL'S FINANCE (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 42.601.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire qui s'est tenue le 2 mai 2001 à 9.00 heures à Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve

- Les mandats des administrateurs et du Commissaire aux Comptes arrivent à échéance à la présente Assemblée.

L'assemblée décide donc à l'unanimité de renouveler les mandats d'Administrateurs de Monsieur Angelo De Bernardi et Mesdames Marie-Fiore Ries-Bonani et Romaine Scheifer-Gillen, ainsi que le mandat de Commissaire aux Comptes de Monsieur Adrien Schaus.

Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée approuvant les comptes au 31 décembre 2000.

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2002, vol. 577, fol. 16, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(87084/009/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2002.

SAMUEL'S FINANCE (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 42.601.

Les comptes annuels au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 27 novembre 2002, vol. 577, fol. 16, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 novembre 2002.

FIDUPAR

Signatures

(87097/009/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2002.

SAMUEL'S FINANCE (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 42.601.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 27 novembre 2002, vol. 577, fol. 16, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 novembre 2002.

FIDUPAR

Signatures

(87095/009/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2002.

SAMUEL'S FINANCE (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 42.601.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 27 novembre 2002, vol. 577, fol. 16, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 novembre 2002.

FIDUPAR

Signatures

(87094/009/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2002.

SAMUEL'S FINANCE (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 42.601.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 27 novembre 2002, vol. 577, fol. 16, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 novembre 2002.

FIDUPAR

Signatures

(87093/009/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2002.

SAMUEL'S FINANCE (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 42.601.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 27 novembre 2002, vol. 577, fol. 16, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 novembre 2002.

FIDUPAR

Signatures

(87092/009/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2002.

ISA LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8247 Mamer, 12, rue des Maximins.
R. C. Luxembourg B 83.904.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2002, vol. 577, fol. 18, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 novembre 2002.

(87117/505/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2002.

HOLTEIDE INVESTISSEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix.
R. C. Luxembourg B 68.676.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2002, vol. 577, fol. 18, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 novembre 2002.

(87118/505/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2002.

HOLTEIDE INVESTISSEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix.
R. C. Luxembourg B 68.676.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2002, vol. 577, fol. 18, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 novembre 2002.

(87119/505/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2002.

EXCELIANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 10, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 83.412.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2002, vol. 577, fol. 18, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 novembre 2002.

(87120/505/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2002.

COMPAGNIE DU BAOU S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 56, boulevard Napoléon 1er.
R. C. Luxembourg B 68.667.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2002, vol. 577, fol. 18, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 novembre 2002.

(87121/505/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2002.

COMPAGNIE DU BAOU S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 56, boulevard Napoléon 1er.
R. C. Luxembourg B 68.667.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2002, vol. 577, fol. 18, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 novembre 2002.

(87122/505/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2002.

MASKIT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1945 Luxembourg, 4-5, rue de la Loge.
R. C. Luxembourg B 49.135.

Assemblée Générale des Associés en date du 29 décembre 2001

Présents les associés Kevin Chiswell 25%, Mark Klavir 50%, Robert Hall 25%. Les associés décident de changer le siège social de MASKIT, S.à r.l.

La nouvelle adresse du siège social de MASKIT, S.à r.l., est la suivante:

4-5, rue de la Loge

L-1945 Luxembourg

Cette décision est acceptée par tous les associés

Mark Klavir. 50 parts

Kevin Chiswell 25 parts

Robert Hall. 25 parts

Les associés:

Mark Klavir. 50 %

Kevin Chiswell 25 %

Robert Hall. 25 %

100 %

Le 29 décembre 2002.

M. Klavir / K. Chiswell / R. Hall.

Enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 2002, vol. 577, fol. 27, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(87124/000/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2002.

TWISTER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 15, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 64.612.

La soussignée atteste par la présente que suivant la décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 27 novembre 2002 a été nommé administrateur et administrateur-délégué Monsieur Cornelis Van Der Schans, commerçant, demeurant Dwarsweg 3 à NL-3959 AC Overberg, Pays-Bas à effet du 1^{er} décembre 2002 en remplaçant avec décharge entière et définitive Jan H. van Leuvenheim.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 28 novembre 2002.

TWISTER S.A.

J. H. van Leuvenheim

Administrateur-Délégué

Enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2002, vol. 577, fol. 27, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(87126/816/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2002.

S.E.N.C. MBNA RECEIVABLES LIMITED ET MBNA EUROPE LENDING, S.à r.l.,**Société en nom collectif.**

Registered office: L-5365 Münsbach, 5, Parc d'Activité Syrdall.

STATUTES

In the year two thousand two, on the nineteenth of November.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

1) MBNA RECEIVABLES LIMITED, a limited liability company having its registered office at 26, New Street, St Helier, Jersey, Channel Islands and its effective management and principal establishment in L-5365 Münsbach, 5, Parc d'Activité Syrdall,

here represented by Mr Victor P. Manning, employee, residing at 21 Reese Drive, Newark, Delaware 19711, USA, by virtue of a proxy given on November 19, 2002.

2) MBNA EUROPE LENDING, S.à r.l., société à responsabilité limitée having its registered office in L-5365 Münsbach, 5, Parc d'Activité Syrdall,

here represented by Mr Michael Kidd, chartered accountant, residing at 21, rue d'Alzingen, L-3397 Roeser, Luxembourg, by virtue of a proxy given on November 19, 2002.

The said proxies, signed ne varietur by the proxyholders of the persons appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, represented as stated hereabove, have requested the undersigned notary to execute the deed of formation of a general partnership (in French: «société en nom collectif») which they declare to form between them, the articles of which will read as follows:

Art. 1. There is formed a general partnership («société en nom collectif») between the founders and all persons which could become partner in the future, which will be governed by the laws pertaining to such an entity as well as by the present Partnership deed.

Art. 2. The Partnership will have the name S.E.N.C. MBNA RECEIVABLES LIMITED ET MBNA EUROPE LENDING, S.à r.l.

Art. 3. The registered office is established in Munsbach (Municipality of Schuttrange).

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the partners. The Partnership may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

Art. 4. The purposes for which the Partnership is established are to undertake financing operations by granting loans to corporations belonging to the same international group to which the Partners belong. These loans will be refinanced inter alia but not limited to, by financial means and instruments such as loans from partners or group companies or bank loans.

Furthermore, the Partnership may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the Partnership may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to other companies or enterprises any support, loans, advances or guarantees.

The Partnership may also carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the Partnership may deem useful to the accomplishment of its purposes.

Art. 5. The Partnership is formed for an unlimited period of time.

Art. 6. The Partnership capital is established at twelve million eight hundred sixteen thousand nine hundred nineteen Great Britain Pounds and three Pence (GBP 12,816,919.03).

The Partnership capital has been contributed by the Partners in the following proportions:

1. MBNA RECEIVABLES LIMITED, 95.22%
2. MBNA EUROPE LENDING, S.à r.l., 4.78%

Each of the Partners shall be entitled to an interest in the Partnership in proportion to such capital contributions.

Art. 7. The partnership interests may not be transferred inter vivos to non-partners without the agreement of all the partners having an interest in the entire Partnership capital.

They may not be transferred causa mortem to non-partners without the agreement of all the surviving partners.

In case of transfer of a partnership interest by a partner, the remaining partners have a pre-emption right proportional to the interests belonging to them as defined under Article 6.

Art. 8. The Partnership is managed by one or more managers whose powers and appointment are determined by the partners in general meeting. Unless otherwise decided in general meeting by the partners, the manager(s) has (have) the widest powers to act in the name of the Partnership towards third parties in all circumstances and to carry out all acts necessary or useful for the achievement of the objects for which it has been established.

If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers mandatory divided into two categories of managers respectively denominated «Category A Manager» and «Category B Manager». The managers of both categories need not to be partners. The manager(s) may be dismissed ad nutum.

In dealing with third parties, the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers, will have all powers to act in the name of the Partnership in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Partnership's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of the Partners fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers the board of managers, is authorized to proceed to the payment of advance dividends within the limits fixed by law.

The Partnership shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of a «Category A Manager» and a «Category B Manager».

The manager, or in case of plurality of managers the board of managers, may sub-delegate all or part of his powers to one several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers the board of managers, will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meetings.

Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

Art. 9. Each of the Partners shall be entitled to voting power in the Partnership in proportion to the interests belonging to them as defined under article 6.

Except in any case where the present Partnership deed or the Law may require a larger majority, all decisions including the appointment, dismissal or replacement of a manager, shall have effect based on a simple majority of votes.

Art. 10. The Partnership's financial year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of the following year, with the exception of the first accounting period which begins on the date of formation and will end on December 31, 2002.

Art. 11.

11.1. The management may approve the making of interim distributions.

11.2. Each year, with reference to the end of the Partnership's year, the Partnership's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Partnership's assets and liabilities.

Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Partnership's registered office.

11.3. The gross profits of the Partnership stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Partnership is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Partnership's capital.

The balance of the net profits may be distributed to the partners commensurate to his/their interests in the Partnership.

11.4. The partners will then decide between them the amount to be distributed to each partner, to be proportionate to and not to exceed in any case each Partner's interests in the Partnership, unless unanimously agreed otherwise by the partners. Any profits which are not distributed will remain in the Partnership.

11.5. The amount of losses incurred in any financial year shall, if and so far as these cannot be debited to a reserve, without any act or resolution of the Partners be recovered from the partners in proportion to their respective interests in the Partnership for the financial year in question, by way of debiting each Partner's Account. The method of calculation of the proportion of losses attributable to each partner shall be the same as the method of calculation applicable to profits.

11.6. Notwithstanding the provisions of the preceding paragraphs, the partners may unanimously agree that losses will be borne by them in a proportion other than by reference to their respective interests in the Partnership.

Art. 12. The provisions of Luxembourg Law will apply in respect of all matters for which no specific provision is made in the present Partnership deed.

Contribution of capital

I.-) MBNA RECEIVABLES LIMITED, represented as stated hereabove, declares that it hereby contributes all its assets and liabilities as defined in Article 4-1 of the law of December 29, 1971, as modified by the law of December 3, 1986, which provides for capital duty exemption, in exchange for a 95.22% Partnership interest as defined under article 6.

MBNA RECEIVABLES LIMITED, declares that all its assets and liabilities as on November 19, 2002 are composed as follows:

<i>Assets</i>	
Loan Notes receivable from MBNA EUROPE BANK LIMITED	11,400,000.00
Other receivable from MBNA EUROPE BANK LIMITED	7,183,975.96
Deferred contribution right	00.00
Interest receivable	8,571.45
Cash	176,102.27
Total assets	18,768,649.68
<i>Liabilities</i>	
Liability against AARCO 104 LIMITED	2,700,000.00
Tax liability	3,864,220.88
Total liabilities	6,564,220.88
Total net assets less liabilities	12,204,428.80

In addition to the items appearing in the balance sheet, the property is contributed with all the rights, commitments and obligations, known or unknown, which could or could be attached there in some manner that it is.

The assets and liabilities contributed to the Partnership have been dealt with in a report issued on November 19, 2002 by ERNST & YOUNG, réviseurs d'entreprises, Luxembourg which concludes as follows:

«Based on the work performed and described above, we have no observation to mention on the value of the contribution in kind which corresponds at least to the total Partnership capital of GBP 12,816,919.03 to be issued.»

Evidence of the transfer of all the assets and liabilities have been given to the undersigned notary by a copy of a declaration made by the contributors.

Said report and declarations, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain attached to the present deed in order to be registered with it.

II.-) MBNA EUROPE LENDING, S.à r.l., represented as stated hereabove, declares that it hereby contributes consisting of all its assets and liabilities as defined in Article 4-1 of the law of December 29, 1971, as modified by the law of December 3, 1986, which provides for capital duty exemption, in exchange for a 4.78% Partnership interest as defined under article 6.

MBNA EUROPE LENDING S.à r.l., declares that all its assets and liabilities as on November 19, 2002 are composed as follows:

Assets	
Loan Notes receivable from MBNA EUROPE BANK LIMITED	600,000.00
Interest receivable	90.23
Cash	12,400.00
Total assets	<u>612,490.23</u>
Total net assets less liabilities.	<u>612,490.23</u>

In addition to the items appearing in the balance sheet, the property is contributed with all the rights, commitments and obligations, known or unknown, which could or could be attached there in some manner that it is.

The assets and liabilities contributed to the Partnership have been dealt with in a report issued on November 19, 2002 by ERNST & YOUNG, réviseurs d'entreprises, Luxembourg which concludes as follows:

«Based on the work performed and described above, we have no observation to mention on the value of the contribution in kind which corresponds at least to the total Partnership capital of GBP 12,816,919.03 to be issued.»

Evidence of the transfer of all the assets and liabilities have been given to the undersigned notary by a copy of a declaration made by the contributors.

Said reports and declarations, after having been signed ne varietur by the proxyholders of the appearing parties and the undersigned notary, will remain attached to the present deed in order to be registered with it.

Contribution Tax payment exemption

Considering that this deed concerns the incorporation of a Luxembourg company by a contribution in kind consisting in all the assets and liabilities of two companies incorporated in the European Union (Grand Duchy of Luxembourg), the Company expressly requests, the total contribution tax exemption on basis of Article 4.1. of the Luxembourg law of December 29, 1971, as modified by the law of December 3, 1986, which provides for a total tax exemption in such a case.

Costs

On basis of a tax duty exemption, the costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about six thousand and two hundred euros.

Evaluation

The net value of the contribution in kind is evaluated at GBP 12,816,919.03, i.e. € 20.104.845.

Extraordinary general meeting

Thereupon, the partners, as owners of the entire contributed Partnership capital and considering themselves to have duly come together, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting and have passed the following resolutions by unanimous vote:

1. The registered office is established at L-5365 Münsbach, 5, Parc d'Activité Syrdall.
2. The partners appoint as managers for an undetermined period:

Managers of Category A:

- Mr Thomas D. Wren, employee, residing at 813 Owls Nest Road, Wilmington, Delaware 19807, USA,
- Mr William Daiger, employee, 105 Kildonan Glen, Wilmington, Delaware, USA,
- Mr Victor P. Manning, employee, residing at 21 Reese Drive, Newark, Delaware 19711, USA;

Manager of Category B:

- Mr Michael Kidd, chartered accountant, residing at 21, rue d'Alzingen, L-3397 Roeser, Luxembourg.

The undersigned notary, who has knowledge of the English language, declares that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the proxy holder of the person appearing, they signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille deux, le dix-neuf novembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. MBNA RECEIVABLES LIMITED, dont le siège social est établi à 26, New Street, St Helier, Jersey, Channel Islands et dont le siège de direction effective et le principal établissement est établi à L-5365 Münsbach, 5, Parc d'Activité Syrdall, ici représentée par M. Victor P. Manning, employé privé, demeurant au 21 Reese Drive, Newark, Delaware 19711, USA, en vertu d'une procuration émise le 19 novembre 2002,

2. MBNA EUROPE LENDING, S.à r.l., dont le siège social est établi à L-5365 Münsbach, 5, Parc d'Activité Syrdall,

ici représentée par M. Michael Kidd, expert-comptable, demeurant au 21, rue d'Alzingen, L-3397 Roeser, Luxembourg, en vertu d'une procuration émise le 19 novembre 2002,

Lesquelles comparantes, représentées comme dit-est, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société en nom collectif qu'elles déclarent constituer entre elles et dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé entre les constituants et tous ceux qui pourront devenir associés par la suite, une société en nom collectif qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société prend la dénomination de S.E.N.C. MBNA RECEIVABLES LIMITED ET MBNA EUROPE LENDING, S.à r.l.

Art. 3. Le siège social est établi à Münsbach.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché par simple décision des associés.

La société peut établir des succursales et des agences dans tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger.

Art. 4. La société a pour objet d'effectuer des opérations financières par l'octroi de prêts à des sociétés qui font partie du même groupe international que celui auquel appartiennent les associés. Ces crédits seront refinancés entre autre, sans y être limités, par des moyens et instruments financiers, tels que des prêts d'actionnaires ou sociétés du groupe ou prêts bancaires.

En outre, la société pourra s'engager dans toutes opérations qui ont directement ou indirectement trait à la prise de participations dans toutes entreprises sous quelque forme que ce soit, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

En particulier, la société pourra utiliser ses fonds pour l'établissement, la gestion, le développement et la vente d'un portefeuille de titres et de brevets de quelque origine qu'ils soient, et participer dans la création, le développement et le contrôle de toute entreprise, l'acquisition par voie d'investissement, souscription, prise ferme ou option de titres et brevets qu'elle pourra réaliser par voie de vente, transfert, échange ou autrement développer ces titres et brevets, et prêter à d'autres sociétés ou entreprises tous supports, prêts, avances ou garanties.

La société peut également effectuer toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, toutes transactions sur toute propriété immobilière et mobilière que la Société jugera utiles à l'accomplissement de son objet.

Art. 5. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le capital est fixé à douze millions huit cent seize mille neuf cent dix-neuf Livres Sterling et trois Pence (GBP 12.816.919,03).

Le capital a été souscrit dans les proportions suivantes:

1. MBNA RECEIVABLES LIMITED, 95,22%
2. MBNA EUROPE LENDING, S.à r.l., 4,78%

Chacun des associés aura un intérêt dans la société proportionnel à sa part de capital.

Art. 7. Les parts d'intérêts ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément de tous les associés représentant l'intégralité du capital.

Elles ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés qu'avec l'agrément de tous les associés survivants.

En cas de cession de parts d'un associé, les associés restants ont un droit de préemption au prorata de leur participation telle que définie à l'article 6.

Art. 8. La société est gérée par un ou plusieurs gérants, dont les pouvoirs sont fixés par l'assemblée des associés qui procède à leur nomination.

Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance obligatoirement composé de deux catégories de gérants respectivement dénommés «Gérant de catégorie A» et «Gérant de catégorie B». Les gérants des deux catégories ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le gérant, et en cas de pluralité de gérants le conseil de gérance, a tous pouvoirs pour agir au nom de la société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants le conseil de gérance, peut procéder à la distribution de dividendes intérimaires dans les limites fixés par les dispositions légales en vigueur.

La société est valablement engagée par la signature de son gérant unique et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un «Gérant de catégorie A» et d'un «Gérant de catégorie B».

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants le conseil de gérance, peut subdéléguer la totalité ou une partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence call par téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

Art. 9. Dans les décisions collectives ou les assemblées générales chaque part donne droit à une voix.

Dans tous les cas où la loi ou les présents statuts ne prévoient pas une majorité plus grande, toutes les décisions y comprises celles concernant la nomination, la révocation ou le remplacement d'un gérant, sont prises à la majorité simple.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de l'année suivante. Exceptionnellement, le premier exercice commence à la date de constitution et finit le trente et un décembre 2002.

Art. 11.

11.1. Des distributions intérimaires peuvent être décidées par la gérance.

11.2. Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

11.3. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

11.4. Les associés détermineront alors entre eux les montants à distribuer à chaque associé, ces montants, ne devant en aucun cas excéder chaque Part d'Associé et devant être proportionnels à cette dernière, sauf accord unanime des associés. Tout bénéfice n'ayant pas fait l'objet d'une décision de distribution restera dans la société.

11.5. Le montant de toutes pertes encourues dans toute année sociale sera, si et dans la mesure où elles ne peuvent être débitées d'une réserve, sans acte ou résolution des associés, recouvert auprès des associés à concurrence de leurs proportions respectives dans l'année sociale en question, en débitant chaque Compte d'Associé.

La méthode de calcul des proportions respectives dans les pertes attribuables à chaque associé sera la même que la méthode de calcul applicable aux bénéfices.

11.6. Sans préjudice des prescriptions de l'alinéa précédent, les associés peuvent décider à l'unanimité que les pertes seront supportées par eux dans une proportion autre que celle de leur participation dans le capital.

Art. 12. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Description de l'apport

I.-) MBNA RECEIVABLES LIMITED, représentée comme dit-est, déclare souscrire à 95,22% du capital social, moyennant un apport en nature constitué de la totalité de son patrimoine actif et passif, tel que défini à l'article 4-1 de la loi du 29 décembre 1971, telle que modifiée par la loi du 3 décembre 1986, qui prévoit l'exonération du droit d'apport.

Description de l'apport

Tous ces actifs et passifs apportés (intégralité de patrimoine) sont documentés sur le bilan de la société apportée en date de ce jour, lequel bilan est ci-après reproduit de sorte à faire partie intégrante du présent acte.

MBNA RECEIVABLES LIMITED, déclare que la totalité de ses actifs et passifs en date du 19 novembre 2002, est constituée comme suit

Actif

Prêt à MBNA EUROPE BANK LIMITED	11.400.000,00
Autres créances envers MBNA EUROPE BANK LIMITED	7.183.975,96
Droit à des paiements futurs	00,00
Intérêt à recevoir	8.571,45
Disponibilités	176.102,27
Total actif	18.768.649,68

Passif

Dette envers AARCO 104 LIMITED	2.700.000,00
Dette fiscale	3.864.220,88
Total passif	6.564.220,88
Total actif moins passif	12.204.428,80

Outre les postes figurant au bilan, le patrimoine est apporté avec tous les droits, engagement et obligations, connus ou inconnus qui pourraient ou pourront y être attachés de quelque manière que ce soit.

Les actifs et passifs apportés à la société par MBNA RECEIVABLES LIMITED ont fait l'objet d'un rapport émis le 19 novembre 2002 par ERNST & YOUNG, réviseur d'entreprises, Münsbach, qui conclut comme suit:

«Based on the work performed and described above, we have no observation to mention on the value of the contribution in kind which corresponds at least to the total Partnership capital of GBP 12,816,919.03 to be issued.»

Preuve de l'existence et du transfert de ces actifs et passifs a été donnée au notaire soussigné, au moyen d'une copie d'une déclaration faite par la gérance de MBNA RECEIVABLES LIMITED.

Lesdits rapport et déclaration, après signature ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte pour être formalisés avec lui.

II.-) MBNA EUROPE LENDING, S.à r.l., représentée comme dit-est, déclare souscrire à 4,78% du capital de la société, moyennant apport en nature constitué de la totalité de son patrimoine actif et passif, tel que défini à l'article 4-1 de la loi du 29 décembre 1971, telle que modifiée par la loi du 3 décembre 1986, qui prévoit l'exonération du droit d'apport.

Description de l'apport

Tous ces actifs et passifs apportés (intégralité de patrimoine) sont documentés sur le bilan de la société apportée en date de ce jour, lequel bilan est ci-après reproduit de sorte à faire partie intégrante du présent acte.

MBNA EUROPE LENDING, S.à r.l., déclare que la totalité de ses actifs et passifs en date du 19 novembre 2002, est constituée comme suit:

<i>Actifs</i>	
Prêt à MBNA EUROPE BANK LIMITED	600.000,00
Intéret à recevoir	90,23
Disponibilités	12.400,00
Total actif	612.490,23
Total actif moins passif	612.490,23

Outre les postes figurant au bilan, le patrimoine est apporté avec tous les droits, engagement et obligations, connus ou inconnus qui pourraient ou pourront y être attachés de quelque manière que ce soit.

Les actifs et passifs apportés à la société par MBNA EUROPE LENDING, S.à r.l. ont fait l'objet d'un rapport émis le 19 novembre 2002 par ERNST & YOUNG, réviseurs d'entreprises, Münsbach, qui conclut comme suit:

«Based on the work performed and described above, we have no observation to mention on the value of the contribution in kind which corresponds at least to the total Partnership capital of GBP 12,816,919.03 to be issued.»

Preuve de l'existence et du transfert de ces actifs et passifs a été donnée au notaire soussigné, au moyen d'une copie d'une déclaration faite par MBNA EUROPE LENDING, S.à r.l.

Lesdits rapport et déclaration, après signature ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte pour être formalisés avec lui.

Requête en exonération des droits proportionnels

Compte tenu qu'il s'agit de la constitution d'une société luxembourgeoise par apport en nature de tous les actifs et passifs (universalité de patrimoine), rien réservé ni excepté, de deux sociétés ayant leur siège dans l'Union Européenne (Grand-Duché de Luxembourg), la société requiert sur base de l'article 4.1. de la loi du 29 décembre 1971 telle que modifiée par la loi du 3 décembre 1986, l'exonération du droit proportionnel d'apport.

Evaluation

La valeur nette des apports est évaluée à GBP 12.816.919,03, soit € 20.104.845.

Estimation des frais

Sur base d'un enregistrement de l'acte au droit fixe, les parties ont évalué le montant des frais, comprenant dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ six mille deux cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt les associés, représentant l'intégralité du capital et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la société est établi à L-5365 Münsbach, 5, Parc d'Activité Syrdall.
2. Les associés désignent comme gérants pour une durée indéterminée:

Gérants de Catégorie A:

- M. Thomas D. Wren, employé privé, demeurant au 813 Owls Nest Road, Wilmington, Delaware 19807, USA,
- M. William Daiger, employé privé, demeurant au 105 Kildonan Glen, Wilmington, Delaware, USA,
- M. Victor P. Manning, employé privé, demeurant au 21 Reese Drive, Newark, Delaware 19711, USA;

Gérant de Catégorie B:

- M. Michael Kidd, expert-comptable, demeurant au 21, rue d'Alzingen, L-3397 Roeser, Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: V. P. Manning, M. Kidd, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 25 novembre 2002, vol. 16CS, fol. 7, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 novembre 2002.

J. Elvinger.

(87161/211/385) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2002.

PRIMETIME, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1945 Luxembourg, 4-5, rue de la Loge.

Assemblée Générale des Associés en date du 29 décembre 2001

Présents les associés MASKIT, S.à r.l., 320 parts, Patrick Topp 180 parts. Les associés décident de changer le siège social de PRIMETIME, S.à r.l.

La nouvelle adresse du siège social de PRIMETIME, S.à r.l., est la suivante:

4-5, rue de la Loge
L-1945 Luxembourg

Cette décision est acceptée par tous les associés

MASKIT, S.à r.l.	320 parts
Robert Hall	
Mark Klavir	
Kevin Chiswell	
Patrick Topp	180 parts

Les associés:

MASKIT, S.à r.l., représentée par

Mark Klavir Signature

Robert Hall Signature

Kevin Chiswell Signature

et

Patrick Topp Signature

Le 29 décembre 2002.

Enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 2002, vol. 577, fol. 27, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(87125/000/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2002.

STONEFORT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 15, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 81.862.

La soussignée atteste par la présente que suivant la décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 27 novembre 2002 a été nommé gérant unique Monsieur Frits P. Nuvelstijn, commerçant, demeurant 6, Sint-Hubertusstraat, BE-2340 Beerse, Belgique à effet du 1^{er} décembre 2002 en remplaçant avec décharge entière et définitive Jan H. van Leuvenheim.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 28 novembre 2002.

STONEFORT, S.à r.l.

J. H. van Leuvenheim

Gérant unique

Enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2002, vol. 577, fol. 27, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(87127/816/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2002.

S.A. CASEWORK, Société Anonyme.

Siège social: L-7237 Walferdange, 72, rue Mercatoris.

R. C. Luxembourg B 39.990.

Par lettre recommandée adressée à la société S.A. CASEWORK en date du 23 octobre 2002, Madame Pelles-Lenertz Catherine a remis sa démission en tant qu'administratrice de ladite société S.A. CASEWORK.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour copie conforme

G. Clees

Avocat à la Cour

Enregistré à Luxembourg, le 25 novembre 2002, vol. 576, fol. 100, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(87131/999/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2002.

WOOFER S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

STATUTES

In the year two thousand two, the twenty-second of November.

Before Us, M^e Joseph Gloden, notary residing in Grevenmacher (Luxembourg).

There appeared:

1. The company GALVEN INVESTORS, having its registered office in Akara Building 24, De Castro Street, Wickhams Cay I, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, duly represented by Mr Jos Hemmer, employé privé, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy dated November 22nd, 2002, delivered in Luxembourg,
2. Mr Jos Hemmer, employé privé, residing in Luxembourg.

The prenamed proxy, after having been signed *ne varietur* by all the appearing parties and the notary executing, remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing parties, acting in the hereabove stated capacities, have drawn up the following articles of a joint stock company which they intend to organize among themselves.

Name - Registered office - Duration - Object - Capital

Art. 1. Between the above-mentioned persons and all those that might become owners of the shares created hereafter, a joint stock company (*société anonyme*) is herewith formed under the name of WOOFER S.A.

Art. 2. The registered office is in Luxembourg-City.

The company may establish branches, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of directors.

Without any prejudice of the general rules of law governing the termination of contracts, in case the registered office of the company has been determined by contract with third parties, the registered offices may be transferred to any other place within the municipality of the registered office, by a simple decision of the board of directors. The registered office may be transferred to any other municipality of the Grand Duchy of Luxembourg by a decision of the shareholders' meeting.

If extraordinary events of a political, economic or social character, likely to impair normal activity at the registered office or the easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the company which, notwithstanding the provisional transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

One of the executive organs of the company, which has powers to commit the company for acts of daily management, shall make this declaration of transfer of the registered office and inform third parties.

Art. 3. The company is established for an unlimited period.

Art. 4. The company's purpose is to take participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting, firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, to manage and develop them; to grant enterprises in which the company has an interest, any assistance, loans, advances or guarantees, finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose, however without taking advantage of the Act of July 31, 1929 on Holding Companies.

The company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly to facilitate the accomplishment of its purpose in all areas as described above.

Art. 5. The subscribed capital of the company is fixed at thirty-one thousand euros (€ 31,000.-) divided into one thousand (1,000) shares with a par value of thirty-one euros (€ 31.-) each.

The shares are in registered or bearer form, at the option of the shareholders, subject to the restriction foreseen by law.

The company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.

Board of directors and statutory auditors

Art. 6. The company is administered by a board of not less than three members, shareholders or not, who are elected for a term which may not exceed six years by the general meeting of shareholders and who can be dismissed at any time by the general meeting.

If the post of a director elected by the general meeting becomes vacant, the remaining directors thus elected, may provisionally fill the vacancy. In this case, the next general meeting will proceed to the final election.

Art. 7. The board of directors chooses among its members a chairman. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by one of the directors present at the meeting designated to that effect by the board.

The meetings of the board of directors are convened by the chairman or by any two directors.

The board can only validly debate and take decisions if the majority of its members is present or represented, proxies between directors being permitted with the restriction that a director can only represent one of his colleagues.

The directors may cast their vote on the points of the agenda by letter, telegram, e-mail or telefax, confirmed by letter.

Written resolutions approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at the directors' meetings.

Art. 8. Decisions of the board are taken by an absolute majority of the votes cast. In case of an equality of votes, the chairman has a casting vote.

Art. 9. The minutes of the meetings of the board of directors shall be signed by all the directors having assisted at the debates.

Copies or extracts shall be certified conform by one director or by a proxy.

Art. 10. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the company's interest. All powers not expressly reserved to the general shareholders' meeting by the law of August 10th, 1915, as subsequently modified, or by the present articles of incorporation of the company, fall within the competence of the board of directors.

Art. 11. The board of directors may delegate all or part of its powers concerning the daily management to members of the board or to third persons who need not be shareholders of the company. The delegation to a member of the board is subject to a previous authorization of the general meeting of shareholders.

Art. 12. Towards third parties, the company is in all circumstances committed either by the joint signatures of any two directors or by the sole signature of the delegate of the board acting within the limits of his powers. In its current relations with the public administration, the company is validly represented by one director, whose signature legally commits the company.

Art. 13. The company is supervised by one or several statutory auditors, shareholders or not, who are appointed by the general meeting, which determines their number and their remuneration, and who can be dismissed at any time.

The term of the mandate of the statutory auditor is fixed by the general meeting of shareholders for a period not exceeding six years.

General meeting.

Art. 14. The general meeting represents the whole body of shareholders. It has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the corporation. The convening notices are made in the form and delays prescribed by law.

Art. 15. The annual general meeting will be held in the municipality of the registered office at the place specified in the convening notice on the third Wednesday of the month of May, at 2.00 p.m.

If such day is a holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Art. 16. The directors or the auditor may convene an extraordinary general meeting. It must be convened at the written request of shareholders representing twenty percent of the company's share capital.

Art. 17. Each share entitles to the casting of one vote.

The company will recognize only one holder for each share; in case a share is held by more than one person, the company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as sole owner in relation to the company.

Business year - Distribution of profits

Art. 18. The business year begins on January 1st and ends on December 31st of each year.

The board of directors draws up the annual accounts according to the legal requirements.

It submits these documents to the statutory auditor(s) at least one month before the statutory general meeting.

Art. 19. At least five per cent of the net profit for the financial year have to be allocated to the legal reserve fund. Such contribution will cease to be compulsory when the reserve fund reaches ten per cent of the subscribed capital.

The remaining balance of the net profit is at the disposal of the general meeting.

Advances on dividends may be paid by the board of directors in compliance with the legal requirements.

The general meeting can decide to assign profits and distributable reserves to the amortization of the capital, without reducing the corporate capital.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. The company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation.

Should the company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, legal or physical persons, appointed by the general meeting which will specify their powers and remunerations.

General dispositions

Art. 21. The law of August 10, 1915 on Commercial Companies as subsequently amended shall apply in so far as these articles of incorporation do not provide for the contrary.

Transitory dispositions

The first financial year begins on the date of incorporation of the company and ends on December 31st, 2003.

The first annual general meeting shall be held in 2004.

The first directors and the first auditor are elected by the extraordinary general shareholders' meeting that shall take place immediately after the incorporation of the company.

By deviation from article 7 of the articles of incorporation, the first chairman of the board of directors is designated by the extraordinary general shareholders' meeting that designates the first board of directors of the company.

Subscription and payment

The shares have been subscribed to as follows:

Subscriber	Number of shares	Amount subscribed to and paid-up in EUR
1) GALVEN INVESTORS, prenamed	999	30,969.-
2) Monsieur Jos Hemmer, prenamed	1	31.-
Total:	1,000	31,000.-

The subscribed shares have been entirely paid up in cash, so that the company has now at its disposal the sum of thirty-one thousand euros (€ 31,000.-) as is certified to the notary executing this deed.

Verification

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed in article 26 of the law on commercial companies of August 10th, 1915 as subsequently amended have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Expenses

The amount of the expenses for which the company is liable as a result of its formation is approximately fixed at one thousand seven hundred euros (€ 1,700.-).

Extraordinary general meeting

The above-named parties, acting in the hereabove stated capacities, representing the whole of the subscribed capital, considering themselves to be duly convened, then held an extraordinary general meeting and unanimously passed the following resolutions:

First resolution

1. The number of directors is fixed at three.

The following have been elected as directors, their mandate expiring at the general meeting which will be called to deliberate on the first year end:

- a) Mr Eric Leclerc, employé privé, residing professionally in Luxembourg,
- b) Mr Jos Hemmer, employé privé, residing professionally in Luxembourg,
- c) Mrs Martine Kapp, employée privée, residing professionally in Luxembourg.

Mr Eric Leclerc has been elected as chairman of the board of directors by the extraordinary general meeting.

Second resolution

2. The following has been appointed as statutory auditor, its mandate expiring at the general meeting which will be called to deliberate on the first year end:

Mrs Diane Wunsch, employée privée, residing professionally in Luxembourg.

Third resolution

3. The company's registered office is located at L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

The undersigned Notary who knows and speaks the English language, states herewith that, upon the request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; upon the request of the same appearing persons, in case of divergences between the English and French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary have set our hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read and translated into the language of the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, Notary, the present original deed.

Suit la traduction française du procès-verbal qui précède:

L'an deux mille deux, le vingt-deux novembre.

Par-devant Maître Joseph Gloden, notaire de résidence à Grevenmacher, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1. La société GALVEN INVESTORS S.A., ayant son siège social à Road Town, Tortola, British Virgin Islands, ici représentée par Monsieur Jos Hemmer, employé privé, demeurant à Luxembourg en vertu d'une procuration donnée le 22 novembre 2002, délivrée à Luxembourg,

2. Monsieur Jos Hemmer, employé privé, demeurant à Luxembourg.

La prédite procuration, signée ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux.

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient par la suite propriétaires des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de WOOFER S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est établie pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

La société peut également effectuer toutes opérations commerciales, techniques et financières se rattachant directement ou indirectement aux objets ci-dessus de nature à en faciliter la réalisation.

Art. 5. Le capital social souscrit est fixé à trente et un mille euros (€ 31.000,-) représenté par mille (1.000) actions d'une valeur de trente et un euros (€ 31,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, e-mail ou télécopie, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le troisième mercredi du mois de mai à quatorze heures (14.00).

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le commissaire. Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au commissaire.

Art. 19. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé cinq pour cent au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives. L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 21. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2003. La première assemblée générale annuelle se tiendra en l'an 2004.

Les premiers administrateurs et le premier commissaire sont élus par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la société.

Par dérogation à l'article 7 des statuts, le premier président du conseil d'administration est désigné par l'assemblée générale extraordinaire désignant le premier conseil d'administration de la société.

Souscription et paiement

Les actions ont été souscrites comme suit par:

Souscripteurs	Nombre d'actions	Montant souscrit et libéré en EUR
1) GALVEN INVESTORS, prénommée	999	30.969,-
2) Monsieur Jos Hemmer, prénommé	1	31,-
Total:	1.000	31.000,-

Les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de trente et un mille euros (€ 31.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société.

La preuve de ces paiements a été donnée au notaire soussigné qui le reconnaît.

Constataion

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ mille sept cent euros (€ 1.700,-).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, ès qualités qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois.

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur le premier exercice:

- a) Monsieur Eric Leclerc, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg,
- b) Monsieur Jos Hemmer, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg,
- c) Madame Martine Kapp, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée générale extraordinaire nomme Monsieur Eric Leclerc aux fonctions de président du conseil d'administration.

Deuxième résolution

Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes, son mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur le premier exercice:

Madame Diane Wunsch, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Troisième résolution

Le siège social de la société est fixé au L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

Dont acte, fait et passé à Grevenmacher, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite aux personnes comparantes qui ont requis le notaire de documenter le présent acte en langue anglaise, les personnes comparantes ont signé le présent acte avec le notaire, qui déclare avoir connaissance personnelle de la langue anglaise.

Les présents statuts rédigés en langue anglaise sont suivis d'une traduction française. En cas de divergences entre le texte anglais et le texte français le texte anglais primera.

Signé: J. Hemmer, J. Gloden.

Enregistré à Grevenmacher, le 26 novembre 2002, vol. 518, fol. 70, case 1. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher, le 28 novembre 2002.

J. Gloden.

(87135/213/330) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2002.

MYTA, Société Anonyme.

Siège social: L-4061 Esch-sur-Alzette, 41-43, rue Claire-Chêne.

STATUTS

L'an deux mille deux, le six novembre

Par devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

Ont comparu:

- 1) Monsieur Romain Thill, maître-installateur, demeurant à L-4061 Esch-sur-Alzette 41/43, rue Clair-Chêne,
- 2) Madame Thill-Braun Myriam, gérante de sociétés, demeurant à L-4061 Esch-sur-Alzette, 41/43, rue Clair-Chêne.

Lesquels comparants ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme, qu'ils vont constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de MYTA.

Cette société aura son siège à Esch-sur-Alzette. Il pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché par simple décision du Conseil d'Administration.

La durée est illimitée.

Art. 2. La société a pour objet toutes prestations de services de bureaux, la location de tout matériel roulant et matériel d'équipement de bureau, ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet.

Elle peut s'intéresser par toute voie dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue, similaire ou connexe, ou de nature à favoriser le développement de son entreprise.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente sept mille (37.000,-) Euros, divisé en mille (1.000,-) actions de trente sept (37,-) Euros chacune.

Souscription du capital

Le capital social a été souscrit comme suit:

1) Monsieur Romain Thill, préqualifié	1 action
2) Madame Thill-Braun Myriam, préqualifiée	999 actions
Total:	<u>1.000 actions</u>

Les actions ont été libérées à 100% par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente sept mille (37.000,-) Euros, se trouve dès à présent à la disposition de la nouvelle société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Toutes les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, sauf dispositions contraires de la loi.

La société peut racheter ses propres actions avec l'autorisation de l'assemblée générale suivant les conditions fixées par la loi.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Les administrateurs sont rééligibles.

Art. 5. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex, télécopie et courrier électronique étant admis. Ses décisions sont prises à la majorité des voix.

Art. 6. L'assemblée générale et/ou le Conseil d'Administration peut déléguer ses pouvoirs à un administrateur, directeur, gérant ou autre agent.

La société se trouve engagée soit par la signature individuelle de l'administrateur délégué, soit par la signature conjointe de deux administrateurs, dont celle du responsable technique.

Art. 7. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires; ils sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Ils sont rééligibles.

Art. 8. Le Conseil d'Administration pourra procéder à des versements d'acomptes sur dividendes avec l'approbation du ou des commissaires aux comptes.

Art. 9. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre. Par dérogation, le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le 31 décembre 2002.

Art. 10. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation ou de la distribution du bénéfice net. Tout actionnaire a le droit de prendre part aux délibérations de l'assemblée, en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le quinze juin de chaque année, sauf un dimanche et un jour férié, et pour la première fois en 2003.

Art. 12. La loi du dix août mil neuf cent quinze et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombe à la société ou qui est mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille huit cents (1.800,-) Euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, ès qualités qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à 3 et celui des commissaires à 1.

2.- Sont nommés administrateurs:

a) Monsieur Kieffer Jos, demeurant à L-4177 Esch-sur-Alzette, 2, place Pierre Krier,

b) Madame Thill-Braun Myriam, demeurant à L-4061 Esch-sur-Alzette, 41/43, rue Clair-Chêne,

c) Monsieur Romain Thill, demeurant à L-4061 Esch-sur-Alzette, 41/43, rue Clair-Chêne.

Est nommée administrateur-déléguée et responsable technique, Madame Thill-Braun Myriam, précitée.

La société est valablement engagée par la signature individuelle de l'administrateur délégué.

3.- Est appelée aux fonctions de commissaire: La S.A. PRESTA-SERVICES avec siège à L-8422 Steinfort, 28, rue de Hobscheid

4.- Le siège social de la société est fixé à L-4061 Esch-sur-Alzette, 41/43, rue Clair-Chêne

Dont acte, fait et passé à Pétange, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. Thill, M. Thill-Braun, G. d'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 11 novembre 2002, vol. 882, fol. 77, case 12. – Reçu 370 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 21 novembre 2002.

G. d'Huart.

(87147/207/87) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2002.

J.B. WINES S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1274 Howald, 35, rue des Bruyères.

—
STATUTS

L'an deux mille deux, le vingt-huit octobre.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

Ont comparu:

- 1) Monsieur Jacques Geoffroy, administrateur de sociétés, demeurant à L-2168 Luxembourg, 75, rue de Muehlenbach,
- 2) Monsieur Bernard Dupon, sommelier conseil, demeurant à L-5241 Sandweiler, 41, rue Principale,
- 3) La société anonyme ELLWORTH PROJECTS S.A. avec siège social à Belize, Jasmine Court, 35A Regent Street, P.O. Box 1777, Belize City, ici représentée par Monsieur Philippe Chantereau, expert-comptable, demeurant à Leudelange, en vertu d'un mandat général donné à Belize City, Belize, le 7 décembre 2001.

Lesquels comparants ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de J.B. WINES S.A.

Cette société aura son siège à Howald. Il pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, par simple décision du Conseil d'Administration. La durée est illimitée

Art. 2. La société a pour objet l'importation, l'exportation, la commercialisation en gros et en détail de tous produits, matériels et services en rapport avec l'industrie agroalimentaire.

La société a également pour objet l'administration de son patrimoine immobilier, notamment en ce qui concerne l'achat, la vente et la gestion d'immeubles propres.

La société a par ailleurs pour objet social la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, la gestion ainsi que la mise en valeur de ces participations pour son propre compte.

En général, elle pourra effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente et un mille euro (31.000,- EUR), divisé en trois mille cent actions (3.100 actions) de dix euro (10,- EUR) chacune.

Toutes les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, sauf dispositions contraires de la loi.

La société peut racheter ses propres actions avec l'autorisation de l'assemblée générale suivant les conditions fixées par la loi.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans.

Les administrateurs sont rééligibles.

Art. 5. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex et télécopie, étant admis. Ses décisions sont prises à la majorité des voix.

Le Conseil d'Administration peut prendre ses décisions également par voie circulaire et par écrit.

Art. 6. L'assemblée générale et/ou le Conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs à un administrateur, directeur, gérant ou autre agent.

La société se trouve engagée soit par la signature exclusive de l'administrateur-délégué, soit par la co-signature obligatoire de l'administrateur-délégué et d'un autre membre du conseil d'administration.

Art. 7. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires; ils sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Ils sont rééligibles.

Art. 8. Le Conseil d'Administration pourra procéder à des versements d'acomptes sur dividendes avec l'approbation du ou des commissaires aux comptes.

Art. 9. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre. Par dérogation, le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le 31 décembre 2002.

Art. 10. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation ou de la distribution du bénéfice net. Tout actionnaire a le droit de prendre part aux délibérations de l'assemblée, en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le vingt-neuf mai à 18.00 heures et pour la première fois en 2003.

Art. 12. La loi du dix août mil neuf cent quinze et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Souscription du capital

Le capital social a été souscrit comme suit:

1) Monsieur Jacques Geoffroy, préqualifié	270 actions
2) Monsieur Bernard Dupon, préqualifié	270 actions
3) ELLWORTH PROJECTS S.A., préqualifiée	2.560 actions
Total:	3.100 actions

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euro (31.000,- EUR), se trouve dès à présent à la disposition de la nouvelle société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille cent vingt euro.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, ès qualités qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

2.- Sont nommés administrateurs:

a) Monsieur Phillippe Chantereau, préqualifié,

b) Monsieur Bernard Dupon, préqualifié,

c) Monsieur Jacques Geoffroy, préqualifié.

3.- Est appelée aux fonctions de commissaire:

Madame Corinne Marquilie, employée privée, demeurant à Leudelange.

4.- Le siège social de la société est fixé à L-1274 Howald, 35, rue des Bruyères.

Est nommé administrateur délégué: Monsieur Bernard Dupon, préqualifié, avec tous pouvoirs pour engager la société par sa seule signature.

Dont acte, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentaire.

Après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. Geoffroy, B. Dupon, P. Chantereau, G. d'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 31 octobre 2002, vol. 882, fol. 67, case 11. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 21 novembre 2002.

G. d'Huart.

(87146/207/94) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2002.

ADVISORY AND CONSULTING SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 80.429.

EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 14 octobre 2002 que:

- Les comptes annuels 2001 arrêtés au 31 décembre 2001 sont approuvés.

- Sont nommés administrateurs leur mandat échéant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire devant approuver les comptes annuels se rapportant à l'exercice 2002:

* Monsieur Georg F. Hesselbach ayant son domicile professionnel à CH-6045 Meggen Hauptstrasse 9.

* Monsieur Jörn C. Hesselbach ayant son domicile professionnel à CH-6045 Meggen Hauptstrasse 9.

* Monsieur Jochen H. Hesselbach ayant son domicile professionnel à CH-6045 Meggen Hauptstrasse 9.

- Décharge a été donnée aux administrateurs suivants:

* Monsieur Claude Zimmer ayant son domicile professionnel au 5, boulevard de la Foire à L-1528 Luxembourg

* Monsieur Luc Hansen ayant son domicile professionnel au 5, boulevard de la Foire à L-1528 Luxembourg

- Décharge n'a pas été donnée à l'administrateur suivant:

* Monsieur Jean Ries, ayant son domicile à Wenkelhiel 6, L-5680 Dalheim

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 novembre 2002.

Signature

Le mandataire de la société

Enregistré à Luxembourg, le 25 novembre 2002, vol. 577, fol. 3, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(87181/534/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2002.

EURO LIGHT SCIENCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 80.957.

L'an deux mille deux, le vingt-neuf octobre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme EURO LIGHT SCIENCE S.A., avec siège social à L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri, (R. C. S. Luxembourg section B numéro 80.957), constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 12 février 2001, publié au Mémorial C numéro 855 du 8 octobre 2001,

ayant un capital social de trente et un mille euros (EUR 31.000,-), représenté par trois cent dix (310) actions de cent euros (EUR 100,-) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

La séance est ouverte sous la présidence de Mademoiselle Françoise Hübsch, employée privée, demeurant à Erzen, (Allemagne).

La présidente désigne comme secrétaire Monsieur Massimo Perrone, employé privé, demeurant à Obercorn.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Christian Dostert, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

La présidente expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Décision de mettre en liquidation la société anonyme EURO LIGHT SCIENCE S.A.
2. Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de dissoudre anticipativement la société et de la mettre en liquidation.

Deuxième résolution

L'assemblée désigne comme liquidateur:

Monsieur Francesco Abbruzzese, employé privé, demeurant à L-1354 Luxembourg, 2, allée du Carmel.

Le liquidateur est investi des pouvoirs les plus étendus prévus par la loi et notamment par les articles 144 à 148 de la loi sur les sociétés commerciales sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans le cas où cette autorisation est normalement requise.

Troisième résolution

L'assemblée donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société en ce qui concerne l'exécution de leurs mandats.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Tous les frais et honoraires du présent acte, évalués à la somme de mille euros, sont à la charge de la société.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: F. Hübsch, M. Perrone, C. Dostert, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 11 novembre 2002, vol. 520, fol. 63, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 13 novembre 2002.

J. Seckler.

(82891/231/61) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2002.

ASIA BOND AND CURRENCY FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-1140 Luxembourg, 112, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 57.826.

In the year two thousand and two, on the thirty-first day of October.

Before Us Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of ASIA BOND AND CURRENCY FUND (the Corporation) having its registered office in L-1140 Luxembourg, 112, route d'Arlon, (R. C. S. Luxembourg, section B number 57.826), incorporated by a notarial deed, on the 24th of January 1997, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the Mémorial) on 4th March 1997.

The meeting is declared open at 10.00 a.m. and is presided over by Mr John Pierre Hettinger, Managing Director residing in Luxembourg.

The chairman appointed as secretary Mrs Cecile Schneider, Assistant Manager, residing in Volmerange-les-Mines (France).

The meeting elected as scrutineer Mr Mizuno Hajime, Deputy Managing Director, residing in Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I.- That the shareholders represented and the number of their shares are shown on an attendance list, signed by the proxy holders, the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list, together with the proxies initialled *ne varietur* by the proxy holders, will be registered with this deed.

II.- That the convening notice has been published on 28th September, 2002 in the Mémorial and the Financial Times and sent to all the shareholders to their address in the register of shareholders on 26th September, 2002.

III.- That it appears from the attendance list, that out of the fourteen million four hundred four thousand five hundred (14,404,500) shares in issue, twelve million six hundred thirty-seven thousand two hundred fifty (12,637,250) shares are present or represented, so that the meeting is regularly constituted can validly decide on the items of the agenda.

IV.- That the agenda of the meeting is as follows:

Agenda:

1) To amend article 21 of the Articles of Incorporation to allow shareholders to request redemption of their Shares in the Corporation.

2) To amend article 28 of the Articles of Incorporation to provide for an automatic liquidation of the Corporation if the net assets of the Corporation fall below USD 30 million.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting took the following resolutions:

First resolution

The shareholders resolved, with twelve million six hundred twenty-five thousand nine hundred fifty (12,625,950) votes in favour and eleven thousand three hundred (11,300) votes against, to replace the text of paragraphs of one to three article 21 of the Articles of Incorporation by the following text:

«The Corporation has the power to redeem its own shares at any time within the sole limitations set forth by law. Shares of the capital of the Corporation repurchased by the Corporation shall be cancelled.

Any shareholder of the Corporation may request the Corporation to redeem all or part of his shares and the Corporation shall redeem such shares within the sole limitations set forth by law, these Articles and the information memorandum and subject to any event giving rise to suspension as referred to in Article twenty-two of these Articles.

Any such request must be filed by the shareholder in written form (which, for these purposes, may, if the directors so decide, include a request given by cable, telegram, telex or telecopy, subsequently confirmed in writing) at the registered office of the Corporation or, if the Corporation so decides, with any other person or entity appointed by it.

Redemption payments, less such redemption charges as the information memorandum may provide for, will be made in U.S. Dollars or such other currency as the directors may determine, within ten business days following the applicable Valuation Date.

The redemption price shall be equal to the Net Asset Value as determined in accordance with the provisions of Article twenty-three hereof on the following Valuation Date, less a provision for dealing charges if the directors so decide, less a charge as the information memorandum may provide. The relevant redemption price may be rounded as the directors may decide.

If the requests for redemption received for shares on any specific Valuation Date exceed a certain percentage of all shares in issue, such percentage being fixed by the directors from time to time and disclosed in the information memorandum, the directors may elect to sell assets representing, as nearly as practicable, the same proportion of the Corporation's assets as the shares for which redemption applications have been received bear to the total of the shares then in issue. If the Corporation exercises this option, then the amount due to the shareholders who have applied to have their shares redeemed, will be based on the Net Asset Value per share calculated after such sale or disposal. Payment will be made forthwith upon the completion of the sale or the disposal and the receipt by the Corporation of the proceeds of the sale or the disposal.

If a redemption of shares would reduce the value of the holdings of a single shareholder below the minimum holding as the directors shall determine from time to time, such shareholder may be deemed to have requested the redemption of all his shares.»

Second resolution

The shareholders resolved, with twelve million six hundred twenty-four thousand five hundred fifty (12,624,550) votes in favour and twelve thousand seven hundred (12,700) against, to add the following text to article 28 of the Articles of Incorporation:

«The Corporation shall be in liquidation if the total net assets of the Corporation fall below USD 30 million. In such case, the board of directors of the Corporation shall act as board of liquidators. The liquidators may not bind the Corporation by their individual acts, except as specifically permitted by resolution of the board of liquidators. Shareholders will be informed immediately on the start of the liquidation procedure.»

There being no further business on the agenda, the meeting was thereupon closed at 10.30 a.m.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, the members of the bureau signed together with the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille deux, le trente et un octobre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de ASIA BOND AND CURRENCY FUND (la Société), ayant son siège social à L-1140 Luxembourg, 112, route d'Arlon (R. C. S. Luxembourg, section B numéro 56.826), constituée suivant acte notarié du 24 janvier 1997, publié au Mémorial C le 4 mars 1997.

L'assemblée est déclarée ouverte à 10.00 heures et est présidée par Monsieur John Pierre Hettinger, Managing Director, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Cecile Schneider, Assistant Manager, demeurant à Volmerange-les-Mines (France).

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Mizuno Hajime, Deputy Managing Director, demeurant à Luxembourg.

Le bureau de l'Assemblée ayant été ainsi dûment constitué, le président a déclaré et requis le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par les représentants des actionnaires et le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence accompagnée des procurations signées ne varietur par leurs détenteurs restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'avis de convocation a été publié le 28 septembre 2002 dans le Mémorial et dans le «Financial Times» et envoyé aux actionnaires aux adresses indiquées dans le registre des actionnaires, par lettre recommandée, le 26 septembre 2002.

II.- Qu'il résulte de cette liste de présence que sur les quatorze millions quatre cent quatre mille cinq cents (14.404.500) actions de la Société en circulation, douze millions six cent trente-sept mille deux cent cinquante (12.637.250) actions sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée est régulièrement constituée et peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1) De modifier l'article 21 des statuts de la Société afin de permettre aux actionnaires de demander le rachat de leurs actions dans la Société.

2) De modifier l'article 28 des statuts de la Société afin de prévoir une liquidation automatique de la Société si les avoirs nets de la Société tombent en dessous de 30 millions USD.

Après l'approbation de ce qui précède par l'assemblée générale, l'assemblée générale a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

Les actionnaires ont décidé, avec douze millions six cent vingt-cinq mille neuf cent cinquante (12.625.950) votes pour et onze mille trois cents (11.300) votes contre, de remplacer le texte des alinéa un à trois de l'article 21 des statuts de la Société par le texte suivant:

«La Société a le pouvoir de racheter ses propres actions à tout moment en respectant les limitations prescrites par la loi.

Tout actionnaire de la Société pourra demander à la Société le rachat de l'ensemble ou d'une partie de ses actions et la Société devra racheter ces actions en respectant les limites prescrites par la loi, ces Statuts et le prospectus d'information sous réserve de la survenance d'un événement donnant lieu à une suspension tel que mentionné dans l'article vingt-deux des Statuts.

Toute demande doit être envoyée par l'actionnaire sous forme écrite (qui, dans ces besoins, peut, si les administrateurs en décident ainsi, prendre la forme d'une demande par télégraphe, télégramme, e-mail ou télécopie suivi d'une confirmation par écrit) au siège social de la Société ou, si la Société en décide ainsi, à tout autre personne ou entité nommée par la Société à cet effet.

Les paiements du prix de rachat, moins les commissions de rachat telles que mentionnées dans le prospectus d'information, seront effectués en dollars U.S. ou dans toute autre devise, qui sera déterminée par les administrateurs, dans un délai de dix jours ouvrables suivant la date d'évaluation applicable.

Le prix de rachat sera égal à la valeur nette d'inventaire de la date d'évaluation suivante déterminée conformément aux dispositions de l'article vingt-trois des Statuts, moins une provision pour les frais de transaction si les administrateurs en décident ainsi, moins une commission qui pourra être prévue par le prospectus d'information. Le prix de rachat pourra être arrondi suivant décision des administrateurs.

Si les demandes de rachat reçues pour des actions à une date d'évaluation spécifique excèdent un certain pourcentage de l'ensemble des actions en émission, ce pourcentage étant fixé par les administrateurs de temps en temps et mentionné dans le prospectus d'information, les administrateurs pourront choisir de vendre des avoirs représentant, aussi précisément que possible, la même proportion des avoirs de la Société que les actions pour lesquelles des demandes de rachat ont été reçues représentent par rapport au total des actions en émission. Si la Société choisit cette option, le montant dû aux actionnaires qui auront demandé le rachat de leurs actions sera basé sur la valeur nette d'inventaire par action calculée après cette vente ou cession des avoirs. Le paiement sera fait immédiatement après la réalisation des ventes et la réception par la Société du prix de vente.

Si un rachat d'actions devait réduire la valeur des actions détenues par un seul actionnaire en-dessous d'un minimum de détention déterminé par les administrateurs de temps en temps, cet actionnaire pourra être considéré comme ayant demandé le rachat de l'ensemble de ses actions.»

Deuxième résolution

Les actionnaires ont décidé, avec douze millions six cent vingt-quatre mille cinq cent cinquante (12.624.550) actions pour et douze mille sept cents (12.700) actions contre, d'ajouter à l'article 28 des statuts de la Société, le texte suivant:

«La Société sera mise en liquidation si le total des avoirs nets de la Société tombe en-dessous de 30 millions de dollars US. Les administrateurs de la Société agiront en tant que liquidateurs. Les liquidateurs ne pourront engager la Société par leur signature individuelle, à moins d'y être autorisés par une résolution du Conseil des Liquidateurs. Les actionnaires seront informés immédiatement du début de la procédure de liquidation.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 10.30 heures.

Dont procès verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

A la demande des comparants le notaire qui parle et comprend l'anglais a établi le présent acte en anglais suivi d'une version française et sur demande des comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Signé: J. P. Hettinger, C. Schneider, M. Hajime, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 6 novembre 2002, vol. 873, fol. 6, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 13 novembre 2002.

J.-J. Wagner.

(82892/239/163) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2002.

ASIA BOND AND CURRENCY FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 112, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 57.826.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 13 novembre 2002.

J.-J. Wagner.

(82893/239/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2002.

ROBECO CAPITAL MARKETS SERVICES S.A., Société Anonyme.

Registered office: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 44.530.

DISSOLUTION

In the year two thousand and two, on the thirty-first day of October.

Before Us Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

Mrs Manuèle Biancarelli, maître en droit, residing in Luxembourg (the «proxy»)

acting as a special proxy of ROBECO INTERNATIONAL B.V., a company organised under the laws of The Netherlands, having its registered office at Coolsingel 120, 3011 AG Rotterdam, The Netherlands (the «Principal»);

by virtue of a proxy under private seal given on 7th October, 2002, which, after having been signed *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary, will be registered with this minute.

The proxy declared and requested the notary to act:

I.- That ROBECO CAPITAL MARKETS SERVICES S.A. (the «Company»), having its registered office in 58, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, registered in the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg, section B number 44.530, has been incorporated by deed of the notary Camille Hellinckx on 26th July, 1993 published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations on 31st August, 1993.

II.- That the Principal is the owner of all outstanding registered shares representing the entire outstanding share capital of the Company.

III.- That the Principal declares to have full knowledge of the financial standing and situation of the Company.

IV.- That the Principal as the sole shareholder declares explicitly to proceed with the dissolution of the Company.

V.- That the Principal declares that all the liabilities of the Company have been paid and that he has received or will receive all assets of the Company and acknowledges that it will be liable for all outstanding liabilities (if any) of the Company after its dissolution.

VI.- That the Principal gives discharge to all directors and the statutory auditor for their mandate up to this date.

VII.- That the shareholder's register and all the shares of the Company shall be cancelled.

VIII.- That the corporate books and accounts of the Company will be kept for a period of five years at the former registered office of the Company at the offices of CITIBANK INTERNATIONAL PLC, 58, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document after having been read, the above mentioned proxy, signed with Us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on the request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version shall prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille deux, le trente et un octobre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Madame Manuèle Biancarelli, maître en droit, demeurant à Luxembourg (le «mandataire»);

agissant en sa qualité de mandataire spécial de ROBECO INTERNATIONAL B.V., une société organisée sous le droit des Pays-Bas, ayant son siège social à Coolsingel 120, 3011 AG Rotterdam, Pays-Bas (le «mandant»);

en vertu d'une procuration sous seing privé qui lui a été délivrée le 7 octobre 2002, laquelle, après avoir été signée ne varietur par la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise à la formalité de l'enregistrement.

Le mandataire a déclaré et a requis le notaire d'acter:

I.- Que ROBECO CAPITAL MARKETS SERVICES S.A. («la Société»), ayant son siège social à 58, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, Section B sous le numéro 44.530, a été constituée suivant acte reçu par le notaire Camille Hellinckx en date du 26 juillet 1993 publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations le 31 août 1993.

II.- Que le mandant est le propriétaire de toutes les actions nominatives représentant l'entière du capital en émission de la Société.

III.- Que le mandant déclare avoir parfaite connaissance de la situation financière et de l'état financier de la susdite Société.

IV.- Que le mandant en tant qu'actionnaire unique, déclare expressément procéder à la dissolution de la Société.

V.- Que le mandant déclare que le passif de la Société a été apuré et qu'il a reçu ou recevra tous les actifs de la Société et reconnaît qu'il sera tenu des obligations (s'il y en a) de la Société après sa dissolution.

VI.- Que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au réviseur d'entreprises de la Société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VII.- Qu'il sera procédé à l'annulation du registre des actionnaires et des actions de la Société.

VIII.- Que les livres et comptes de la Société seront conservés pendant cinq ans à son ancien siège social dans les bureaux de CITIBANK INTERNATIONAL PLC, 58, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé ensemble avec le notaire instrumentant le présent acte.

A la demande du comparant, le notaire, qui parle et comprend l'anglais, a établi le présent acte en anglais et sur décision du comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Signé: M. Biancarelli, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 6 novembre 2002, vol. 873, fol. 5, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 12 novembre 2002.

J.-J. Wagner.

(82894/239/75) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2002.

JALNA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 63.742.

—
Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 26 novembre 2002, vol. 577, fol. 9, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2002. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 novembre 2002.

Pour JALNA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding

M. Juncker

Administrateur

(86850/029/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2002.

JALNA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 63.742.

—
Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 26 novembre 2002, vol. 577, fol. 9, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2002. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 novembre 2002.

Pour JALNA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding

M. Juncker

Administrateur

(86851/029/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2002.

JALNA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 63.742.

—
Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue exceptionnellement en date du 16 octobre 2002, les mandats des administrateurs:

Monsieur Dirk Van Reeth, licencié en droit, 59, boulevard Royal, L-2551 Luxembourg,

Madame Monique Juncker, employée privée, 59, boulevard Royal, L-2551 Luxembourg,

MONTEREY SERVICES S.A., 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg,

ont été renouvelés pour une période d'un an qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur l'exercice se terminant au 31 décembre 2002.

Le mandat du commissaire aux comptes:

COMCOLUX S.A., 123, avenue du X Septembre, L-2551 Luxembourg,

a été renouvelé pour une période d'un an qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur l'exercice se terminant au 31 décembre 2002.

Luxembourg, le 16 octobre 2002.

Pour JALNA HOLDING S.A.

M. Juncker

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2002, vol. 577, fol. 9, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(86852/029/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2002.

HANEGG S.A., Société Anonyme en liquidation.

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 21.029.

—
L'état de l'actif net au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2001, vol. 577, fol. 16, case 3 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 novembre 2002.

FIDUPAR

Signature

(87096/009/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2002.

CLARET S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 41.897.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui s'est tenue le 23 octobre 2002 à 10.00 heures à Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve

Résolution

- Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viennent à échéance à la présente Assemblée.
- L'Assemblée Générale Statutaire décide à l'unanimité de renouveler les mandats d'Administrateurs de Madame Denise Vervaeet, de Monsieur Bernard Ewen et de LUXEMBOURG CORPORATE SERVICES INC., ainsi que le mandat de Commissaire aux Comptes de Monsieur Pierre Schill pour une période venant à échéance à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes clôturés au 31 décembre 2002.

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2002, vol. 577, fol. 16, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(87081/009/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2002.

CLARET S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 41.897.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 27 novembre 2002, vol. 577, fol. 16, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 novembre 2002.

FIDUPAR

Signatures

(87089/009/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2002.

MONTEMAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 46, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 80.872.

L'an deux mille deux, le huit novembre.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme MONTEMAR S.A., avec siège social à L-1660 Luxembourg, 42, Grand-rue, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg section B numéro 80.872, constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant en date du 19 février 2001, publié au Mémorial C numéro 837 du 3 octobre 2001.

La séance est ouverte à 11.00 heures sous la présidence de Mademoiselle Sonia Ouizougoun, assistante juridique, demeurant à Yutz (France);

Mademoiselle la Présidente désigne comme secrétaire Monsieur Mamadou Dione, comptable, demeurant à Luxembourg;

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Madame Mireille Herbrand, comptable, demeurant à Luxembourg.

Mademoiselle la Présidente expose ensuite:

1.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les deux mille (2.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de deux cent mille euros (EUR 200.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence portant les signatures des actionnaires présents ou représentés, restera annexée au présent procès-verbal avec les procurations, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

2.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

a) Augmentation du capital social d'un million cinq cent mille euro (EUR 1.500.000,-) pour le porter de son montant actuel de deux cent mille euro (EUR 200.000,-) à un million sept cent mille euro (EUR 1.700.000,-), par la création de 15.000 actions nouvelles de cent euros (EUR 100,-) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions anciennes, à souscrire au pair et à libérer par des versements en espèces d'un million cinq cent mille euro (EUR 1.500.000,-);

b) Renonciation au droit de souscription des anciens actionnaires;

- c) Souscription et libération des actions nouvelles par la société MORGAN INVEST S.A.
- d) Modification afférente de l'article 5 des statuts;
- e) Divers.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social d'un million cinq cent mille euro (EUR 1.500.000,-) pour le porter de son montant actuel de deux cent mille euro (EUR 200.000,-) à un million sept cent mille euro (EUR 1.700.000,-), par la création de quinze mille (15.000) actions nouvelles de cent euros (EUR 100,-) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions anciennes, à souscrire au pair et à libérer par des versements en espèces d'un million cinq cent mille euro (EUR 1.500.000,-).

Deuxième résolution

L'assemblée prend acte, dans le cadre de l'augmentation de capital décidée ci-avant, de la renonciation au droit de souscription préférentiel de l'actionnaire ne participant pas à cette augmentation de capital.

Troisième résolution

Souscription - Libération

Est intervenue aux présentes:

la société MORGAN INVEST S.A., avec siège social à Desguinlei 90, Boîte aux Lettres 25, B-2018 Anvers, ici représentée par Mademoiselle Sonia Ouizougun, assistante juridique, demeurant à Yutz (France).

Laquelle représentante déclare souscrire au nom de sa mandante les (15.000) actions nouvellement émises.

L'assemblée accepte la souscription de la totalité des actions nouvelles par la société MORGAN INVEST S.A., pré-qualifiée.

Les 15.000 actions nouvelles ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme d'un million cinq cent mille euros (EUR 1.500.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Quatrième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent l'article cinq (5) - premier (1^{er}) alinéa des statuts a désormais la teneur suivante:

«**Art. 5. Premier alinéa.** Le capital social est fixé à un million sept cent mille euros (EUR 1.700.000,-), représenté par dix-sept mille (17.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, toutes de même catégorie.»

Frais

Monsieur le Président fait part à l'assemblée que le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital est évalué à dix-sept mille cent euro (EUR 17.100,-).

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions prévues à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Mademoiselle la Présidente lève la séance.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: S. Ouizougun, M. Dione, M. Herbrand, F. Kessler.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 18 novembre 2002, vol. 882, fol. 90, case 5. – Reçu 15.000 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 27 novembre 2002.

F. Kessler.

(87228/219/78) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2002.

MONTEMAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 46, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 80.872.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 8 novembre 2002, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 27 novembre 2002.

F. Kessler.

(87229/219/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2002.

WALLSORT INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1425 Luxembourg, 1A, rue du Fort Dumoulin.

R. C. Luxembourg B 53.348.

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 25 novembre 2002

1. Décharge est donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leurs mandats jusqu'à ce jour.

2. La démission de Messieurs François Mesenburg, Jean-Robert Bartolini et Sandro Capuzzo et de la société FINIM LIMITED avec siège social à Jersey, Channel Islands en tant qu'administrateurs est acceptée. Décharge pleine et entière leur est donnée pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour. Sont nommés nouveaux administrateurs Madame Sylvie Theisen, consultant, demeurant à Luxembourg, Madame Eliane Irthum, employée privée, demeurant à Helmsange, et Monsieur Manuel Hack, expert-comptable, demeurant à Mamer, pour une période statutaire de six ans, à savoir jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2008.

3. La démission de la société FIN-CONTROLE S.A. de son mandat de commissaire aux comptes est acceptée. Décharge pleine et entière lui est donnée pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour. Est nommée nouveau commissaire aux comptes la société ACCOFIN SOCIETE FIDUCIAIRE, S.à r.l., ayant son siège social au 1A, rue du Fort Dumoulin, Luxembourg, pour une période statutaire de six ans, à savoir jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2008.

4. Le siège social de la société est transféré du 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg au 1A, rue du Fort Dumoulin, L-1425 Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme
WALLSORT INTERNATIONAL S.A.
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 2002, vol. 577, fol. 27, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(87128/788/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2002.

ALU-PLAST, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 446A, route de Longwy.

STATUTS

L'an deux mille deux, le vingt-huit octobre.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

Ont comparu:

1) Madame Viviane Vangelista-Majerus, employée privée, demeurant à L-4930 Bascharage, 26, boulevard Kennedy.

2) Monsieur Victor Lopes, employé privé, demeurant à L-4551 Niedercorn, 20A, rue des Ecoles.

3) La société à responsabilité limitée BATICO, S.à r.l., avec siège à Luxembourg, ici représentée par ses deux gérants: Monsieur Johan Cerfont, administrateur de sociétés, demeurant à B-6821 Florenville.

Monsieur Victor Vangelista, employé privé, demeurant à L-4930 Bascharage.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'acter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux:

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de ALU-PLAST, S.à r.l.

Art. 2. Le siège social de la société est établi à Luxembourg. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du et des gérants.

Art. 3. La société a pour objet la vente, le montage de menuiseries extérieures et intérieures en bâtiment, et la fermeture du bâtiment en général, ainsi que toutes opérations généralement quelconques commerciales, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet.

Art. 4. La société est constituée pour une durée indéterminée, à partir de ce jour.

L'année sociale coïncide avec l'année civile sauf pour le premier exercice.

Art. 5. Le capital social entièrement libéré est fixé à (EUR 12.400,-) douze mille quatre cents Euros, divisé en cent parts sociales de EUR 124,- chacune.

Souscription du capital

Le capital social a été souscrit comme suit:

Madame Viviane Vangelista-Majerus, préqualifiée.	25 parts
Monsieur Victor Lopes, préqualifié.	25 parts
La société à responsabilité limitée BATICO, S.à r.l., préqualifiée	50 parts
Total:	100 parts

La somme de (EUR 12.400,-) douze mille quatre cents Euros, se trouve à la disposition de la société, ce que les associés reconnaissent mutuellement.

Art. 6. La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, salariés ou gratuits sans limitation de durée. Les associés ainsi que le ou les gérants peuvent nommer d'un accord unanime un ou plusieurs mandataires spéciaux ou fondés de pouvoir, lesquels peuvent engager seuls la société.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles sont indivisibles à l'égard de la société. La cession de parts à des tierces personnes non associées nécessite l'accord unanime de tous les associés.

Art. 8. Les héritiers et créanciers d'un associé ne peuvent sous quelque prétexte que ce soit requérir l'apposition des scellés, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration ou de sa gérance.

Art. 9. La dissolution de la société doit être décidée dans les formes et conditions de la loi. Après la dissolution, la liquidation en sera faite par le gérant ou par un liquidateur nommé par les associés.

Art. 10. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

Frais

Les frais incombant à la société pour sa constitution sont estimés à six cent vingt euros.

Réunion des associés

Les associés ont pris à l'unanimité les décisions suivantes:

1. Sont nommés gérants:

a) gérant technique, Monsieur Victor Lopes, préqualifié.

b) gérante administrative: Madame Viviane Vangelista-Majerus, préqualifiée.

2. La société est valablement engagée par la conjointe des deux gérants.

3. Le siège social de la société est fixé à L-1940 Luxembourg, 446A, route de Longwy.

Dont acte, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentaire.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: V. Vangelista-Majerus, V. Vangelista, V. Lopes, J. Cerfont, G. d'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 31 octobre 2002, vol. 882, fol. 68, case 1. – Reçu 124 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 21 novembre 2002.

G. d'Huart.

(87155/207/60) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2002.

I-BROKER EUROPE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R. C. Luxembourg B 77.442.

EXTRAIT

Il résulte du contrat de transfert de parts sociales signé en date du 25 novembre 2002, que les parts sociales de la société de EUR 30,- chacune, seront désormais réparties comme suit:

Désignation de l'associé	Nombre de parts
DEXIA BANK NEDERLAND N.V.	600
Beethovenstraat 300 NL-1077 WZ Amsterdam	
Total:	600

Luxembourg, le 25 novembre 2002.

D. C. Oppelaar

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2002, vol. 577, fol. 20, case 5.– Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(87163/724/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2002.

PATRIMOINE INVEST, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 43.209.

Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'Administration du 1^{er} octobre 2002

En date du 1^{er} octobre 2002, le Conseil d'administration a décidé:

- d'accepter la démission de Monsieur Roland Dillien en date du 30 septembre 2002 en qualité d'administrateur de la Sicav,

- de coopter Madame Sandrine Leclercq, avec effet au 30 septembre 2002 et sous réserve de l'agrément de la CSSF, en qualité d'administrateur de la Sicav en remplacement de Monsieur Roland Dillien, démissionnaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} octobre 2002.

Enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2002, vol. 577, fol. 21, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(87171/005/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2002.

**GESTI-LOR-LUX HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. FLEISCHVERARBEITUNG GESELLSCHAFT (en abrégé F.V.A.) S.A.).**

Siège social: L-4918 Bascharage, 16, rue Nicolas Meyers.
R. C. Luxembourg B 57.021.

L'an deux mille deux, le vingt-neuf octobre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société FLEISCHVERARBEITUNG GESELLSCHAFT (en abrégé F.V.A.) S.A., une société anonyme, établie et ayant son siège social à L-4918 Bascharage, 16, rue Nicolas Meyers, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 57.021, constituée suivant acte notarié du 22 novembre 1996, publié au Mémorial C numéro 70 du 14 février 1997, (ci-après: «la Société»).

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois, suivant acte notarié du 11 juillet 2001, publié au Mémorial C numéro 64 du 12 janvier 2002.

L'assemblée est déclarée ouverte et est présidée par Madame Eve Saxenhammer, employée privée, demeurant à Longwy (France).

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Michael Mirgaine, employé privé, demeurant à Longwy (France).

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Carlos Obelleiro, sans état, demeurant à Thionville (France).

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Transformation de la forme juridique de la Société d'une «société anonyme» en celle d'une «société à responsabilité limitée».

2.- Abandon avec effet immédiat de toutes les prestations offertes jusqu'à présent par la Société et Décision de la Société d'adopter le régime fiscal particulier sur les sociétés holding régies par la loi du 31 juillet 1929.

3.- Changement de la raison sociale de la Société en GESTI-LOR-LUX HOLDING, S.à r.l.

4.- Décision de remplacer les mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente et un Euros (EUR 31,-) chacune, par mille (1.000) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de trente et un Euros (EUR 31,-) par part sociale, intégralement libérées et Constatation par l'assemblée que toutes ces nouvelles parts sociales auront les mêmes avantages et droits aux dividendes que les anciennes actions.

5.- Refonte complète des statuts pour les adapter à sa forme nouvelle et aux décisions prises ci-avant.

6.- Acceptation de la démission de tous les administrateurs et commissaire aux comptes de la Société, pour l'accomplissement de leurs mandats respectifs jusqu'au jour de la présente assemblée générale.

7.- Nomination d'un gérant de la Société et Détermination de ses pouvoirs.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social, actuellement fixé à trente et un mille Euros (EUR 31.000,-) représenté par mille (1.000) actions, chacune d'une valeur nominale de trente et un Euros (EUR 31,-) est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de transformer, avec effet immédiat, la forme juridique de la Société d'une «société anonyme» en celle d'une «société à responsabilité limitée».

A cet effet et pour satisfaire aux dispositions de l'article 183 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée par la loi du 10 décembre 1998, il est décidé de remplacer toutes les mille (1.000) actions anciennes, entièrement libérées, par le même nombre de parts sociales d'une valeur nominale de trente et un Euros (EUR 31,-) par part sociale, intégralement libérées, ayant toutes les mêmes avantages et droits aux dividendes que les anciennes actions.

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de changer l'objet social de la Société en abandonnant toutes les prestations offertes par la Société jusqu'à présent, de soumettre cette dernière au régime fiscal particulier sur les sociétés holding régies par la loi du 31 juillet 1929, de sorte qu'elle ait désormais l'objet social décrit ci-dessous:

«La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent, en restant toutefois dans les limites tracées par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participations financières, ainsi que l'article 209 de la loi sur les sociétés commerciales telle que modifiée.»

Troisième résolution

Suite aux décisions prises ci-avant de modifier l'objet social en adoptant celui d'une Holding et la transformation de la forme juridique en Société à responsabilité limitée, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de modifier la raison sociale de la Société de FLEISCHVERARBEITUNG GESELLSCHAFT (en abrégé F.V.A.) S.A., en celle de GESTI-LOR-LUX HOLDING, S.à r.l.

Quatrième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de procéder à une refonte complète des statuts de la Société, afin de les adapter en particulier aux changements faits ci-avant et décide de leur donner désormais la teneur suivante:

«STATUTS

Titre I^{er}.- Objet - Raison sociale - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente entre le comparant et tous ceux qui par la suite pourraient devenir propriétaire de parts sociales une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent, en restant toutefois dans les limites tracées par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participations financières, ainsi que l'article 209 de la loi sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La société prend la dénomination de GESTI-LOR-LUX HOLDING, S.à r.l., société à responsabilité limitée.

Art. 5. Le siège social est établi à Bascharage (Luxembourg).

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Titre II.- Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de trente et un mille Euros (EUR 31.000,-) représenté par mille (1.000) parts sociales d'une valeur nominale de trente et un Euros (EUR 31,-) chacune, intégralement libérées.

Toutes les mille (1.000) parts sociales sont entièrement souscrites par la société NEWPARK HOLDINGS LLC, une société régie par le droit de l'état de la Delaware (USA), établie et ayant son siège social à 1201 Orange Street, suite 600, Wilmington-19801 Delaware (USA).

Art. 7. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans les trente jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés, voire de l'associé unique, ne mettent pas fin à la société.

Art. 9. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son admi-

nistration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la société.

Titre III.- Administration et gérance

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre des parts qui lui appartiennent; chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 12. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les modifications des statuts doivent être décidées à la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social. Néanmoins le changement de nationalité de la société requiert l'unanimité des voix des associés.

Art. 13. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par celui-ci.

Art. 14. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 15. Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Titre IV.- Dissolution - Liquidation

Art. 17. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Titre V.- Dispositions générales

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.»

Cinquième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide d'accorder pleine et entière décharge aux anciens membres du conseil d'administration et au commissaire aux comptes de la Société pour l'accomplissement de leurs mandats respectifs jusqu'au jour de la présente assemblée générale extraordinaire.

Sixième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de fixer le nombre de gérants à un (1) et décide de nommer comme gérant de la Société, pour une durée indéterminée:

- la société NEWPARK HOLDINGS LLC, une société régie par le droit de l'état de la Delaware (USA), établie et ayant son siège social à 1201 Orange Street, suite 600, Wilmington-19801 Delaware (USA).

Septième résolution

L'assemblée générale extraordinaire confère tous pouvoirs nécessaires à la gérance de la Société pour procéder aux écritures comptables qui s'imposent.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes sont évalués sans nul préjudice à la somme de neuf cent quatre-vingt-dix Euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Belvaux (Luxembourg), en l'étude du notaire instrumentant, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: E. Saxenhammer, M. Mirgaine, C. Obelleiro, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 5 novembre 2002, vol. 873, fol. 1, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 12 novembre 2002.

J.-J. Wagner.

(82896/239/174) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2002.